

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2009

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 29 septembre 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, MARTIG-DECÈS Laetitia, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : GOUJAT Jackie (pouvoir à MOTOT Ginette), DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à FEINDEL François), ASHFORD Patrick (pouvoir à AUBRY Jean-Pierre), SCHEHL Françoise (pouvoir à COUVÉ-DUPONT Muriel).

Absent excusé : DIAB Noua

28 présents, 4 absents représentés, 1 absent excusé, 32 votants.

Solange DESMONTIER, secrétaire de séance.

M. RIESTER : Avant de commencer l'ordre du jour de ce conseil municipal, je souhaitais que nous ayons, évidemment, une pensée pour Quentin, qui s'est suicidé début de semaine dernière. Il y a eu une marche silencieuse, samedi, organisée par les lycéens qui s'est très bien passée, c'était un moment très dur, avec beaucoup de pudeur et de respect, de la part de ceux qui le connaissait. Je vous demande d'observer une minute de silence, s'il vous plait.

M. RIESTER : Je vous remercie. Je souhaiterais que nous ayons aussi une pensée pour Jacques JAGGI, qui a été conseiller municipal et qui est décédé le 18 août dernier. Je voulais aussi vous faire part, mais vous le savez, de la nomination de Marie-José THOURET, le 7 septembre dernier, par le conseil d'administration de l'office public d'habitat de Coulommiers, nomination en tant que directrice générale de l'office. Marie-Jo a déjà commencé, d'une façon très importante son travail, et avec les missions que lui a confié le conseil d'administration de l'office, à savoir, la satisfaction des locataires, il y a beaucoup de travail à faire, et évidemment, Marie- José sera accompagnée du personnel de l'office, pour satisfaire aux missions et objectifs fixés par le conseil d'administration. Je voulais vous dire aussi, que nous avons eu le départ, la démission de Jacky GIRIN, qui était président du syndicat mixte pour la géothermie, à Coulommiers. Jacky GIRIN qui a fait un travail remarquable pendant plusieurs années, avec Jean-Pierre AUBRY à ses côtés, et qui a souhaité passer la main. Donc, c'est Philippe DE LA CHAPELLE, qui est le nouveau président du syndicat mixte pour la géothermie, et qui a été élu le 18 septembre dernier. Vous faire un petit point aussi sur

la grippe A, c'est Sophie DELOISY qui va vous présenter le dispositif mis en place par notre commune, avec évidemment, comme dans toutes les communes partout en France, avec à la fois la nécessité de prendre toutes les mesures les plus adéquates, mais aussi en faisant en sorte de ne pas affoler les populations, tout en faisant en sorte de continuer à apporter le meilleur service à la population. Bref, c'est un sujet difficile, une pandémie à laquelle nous sommes confrontés, et avec laquelle nous n'avons encore, que des solutions théoriques, qui évolueront bien évidemment, si la pandémie prend des dimensions différentes de celles qu'elle a jusqu'à aujourd'hui, on va vous présenter, Sophie, aujourd'hui qu'elles sont les dispositions qui ont été mises en place.

Mme DELOISY : Donc, bien sur, c'est une synthèse, la ville de Coulommiers, étant chef lieu de canton, elle doit pour le compte de l'Etat, approvisionner les professionnels de santé, les établissements et services sociaux et médico sociaux en masques, selon un tableau fourni par la Préfecture. Coulommiers est un centre de vaccination renforcé, couvrant les cantons de Coulommiers, Rebais et la Ferté-Gaucher. La vaccination est gratuite et n'est pas obligatoire. Le centre de vaccination qui a été retenu, est le gymnase de Vaux, avec une proximité pour le parking. Cela veut dire que le planning du gymnase va se trouver modifié, au niveau de toutes les associations, on a redéployé leurs horaires, il n'y aura que l'école multi sports qui devra cesser pendant quatre mois. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'attente précise de la mise en route du centre de vaccination. Les horaires des vacances sont susceptibles d'évoluer en fonction de la période avec une ouverture réduite au démarrage, pour arriver à son maximum au niveau de novembre. Les périodes d'ouverture, c'est du lundi au vendredi de 8 H à 20 H, et le samedi, de 8H à 18 H. Pour faire fonctionner ce centre, la Préfecture demande de mettre à disposition, des moyens humains, et matériels. Réfrigérateurs, ordinateurs, tables de soins. S'agissant de Coulommiers, hormis le prêt d'ordinateurs qu'il semble difficile de couvrir, l'ensemble des besoins matériels va être couvert, reste à régler les moyens humains. Par rapport à la couverture complète de ce centre, c'est-à-dire, pratiquement 70 H, il faut 2 agents. On va voir aussi, avec toutes les communes du territoire, qui sont concernées par ce centre. Vous savez également, les mesures qui ont été prises au niveau de l'inspection académique, un dépliant a été distribué le jour de la rentrée, aux enfants et aux écoles. Les enseignants ont assuré, au sein même de leur classe, des formations. L'académie a mis en place une cellule d'accueil et une ligne téléphonique pour tous les directeurs d'écoles. Les fermetures de classes seront décidées par le Préfet, en concertation avec les autorités académiques, et la commune concernée sur fondement des renseignements fournis par les services sanitaires. Au niveau des mesures prises par la commune, bien évidemment la sécurité et la santé du personnel communal, dans le cadre de leur travail, restent sous la responsabilité de l'autorité territoriale. C'est pourquoi, la Préfecture nous demande dans les meilleurs délais, de mettre en œuvre les mesures préparatoires suivantes :

- Acquérir un stock suffisant de masques,
- de mettre à disposition des moyens d'hygiène, comme l'eau, savon liquide, moyens d'essuyage unique,
- Formaliser certaines mesures d'hygiène spécifiques, lavage de mains, port de masques, nettoyage de surfaces, aération des locaux,
- Sensibiliser le personnel municipal, sur la nécessité d'assurer un nettoyage rigoureux et régulier, des matériaux et parois à contact manuel, comme les poignées de portes, ainsi que celui des locaux, en cas de fermeture de classe,

- Dans les écoles, évidemment, aussi sur un plan plus général, s'assurer de l'approvisionnement en savon liquide, pour le lavage des mains, et des papiers jetables, et les poubelles devront être dotées de sacs permettant le recueil de papier,
- Informer et former le personnel, sur l'ensemble des mesures prévues, pour garantir l'application des mesures correctes des consignes de sécurité et de protection,
- Un plan de continuité des activités a été établi, en cas de pandémie grippale, ayant pour but le maintien de notre mission de service public, primordial dans le cas d'une crise sanitaire de ce type,
- Il est prévu de fonctionner aussi bien en service restreint qu'en service minimum, avec certaines priorités, comme la prise en charge des personnes âgées, les ordures ménagères, la distribution d'eau potable et d'assainissement, la sécurité, les astreintes au niveau des élus et du personnel, l'Etat civil, les passeports, l'entretien des espaces publics. Il a été répertorié, je ne vais pas vous les citer toutes, les actions vraiment primordiales, et celles au cas de grande pandémie, nous risquerions de fermer, les écoles, l'accueil des maisons des loisirs, etc. Voilà, M. le Maire.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? On va maintenant passer à un point de rentrée que va nous faire Mme MOTOT.

Mme MOTOT : Nous avons à Coulommiers, trois blocs scolaires, je vais faire l'un après l'autre. Je vais commencer par Vaux, où nous avons un nombre suffisamment important d'élèves qui sont arrivés et qui continuent d'arriver. Je vois ce matin, on m'a signalé, au service éducation, il y a des gens qui arrivent, surtout dans les petites classes, en maternelle. Nous avons eu le plaisir d'avoir une ouverture en maternelle à Vaux village, ce qui était vraiment demandé, parce qu'ils étaient trop nombreux. Le personnel enseignant était vraiment satisfait. Il n'y a pas tellement d'arrivées à Charles de Gaulle, quelques unes seulement. Tel que c'est là, il y a eu des travaux de sécurité faits dans toutes les écoles, là où c'était nécessaire, là où les grilles d'école étaient trop basses, de façon à ce que l'on soit absolument surs, par exemple, à Charles de Gaulle, que quelqu'un qui se penche ne puisse pas prendre un enfant, cela a vraiment été rehaussé. A Charles de GAULLE, il y a eu deux classes qui ont été refaites, dont une entièrement. Toute la paroi vitrée, c'est la dernière du rez-de-chaussée. On a aménagé une salle de classe qui servait de débarras, en restauration pour les tous petits, comme ils sont de plus en plus nombreux, on va au-delà de soixante, tous les midis, maintenant, je n'ai pas voulu les laisser dans le bruit, de toute façon, il n'y avait pas assez de place, donc, ils ont une salle qui a été entièrement refaite, mignonne comme tout, avec des chaises et des tables adéquates. Ce sont les petits qui y déjeunent, on leur apporte dans des thermos, chauds ou froids, leur nourriture, et là, c'est un moment qui pour eux est plus calme et plus relaxant. Pour le quartier de VAUX, je pense que c'est tout. Pour ce qui est du centre ville, l'accent s'est porté sur l'école Louis ROBERT, et sur l'école KERGOMARD, il y a des travaux, tous les ans, qui sont faits particulièrement dans une école, là où c'est le plus nécessaire. A Louis ROBERT, on a agrandi le préau, puisqu'il n'y en avait plus qu'un. On en a refait un autre, il fait plus de 100 m², à l'heure actuelle. Pour les enfants, c'est quand même quelque chose de bien, lorsqu'il pleuvait comme aujourd'hui, ils n'étaient pas protégés. On a rehaussé ce qui donne sur l'avenue de Rebaix. On a aussi changé les fenêtres, qui étaient vétustes, il y a une grande partie qui

a été refaite, ce qui sera très bien pour faire des économies de chauffage, de plus cela abîmait le couloir qui a été refait, il y a quatre ans. Quand je voyais ce que cela donnait, cela m'ennuyait. Donc, là maintenant, cela va être nickel, et j'espère que l'on va pouvoir continuer l'an prochain. Dans les écoles à KERGOMARD, on a refait un deuxième escalier, puisqu'il y a une grande dénivellation entre le haut et le bas. On avait refait un escalier l'an dernier, on a refait l'autre avec une allée bien sécurisée, où les adultes peuvent s'appuyer, mais aussi les petits. Donc, maintenant, à la grande satisfaction des enseignants, c'est vraiment bien amélioré. En ce qui concerne le quartier des Templiers, Jehan de Brie a vu son préau terminé, parce que l'on n'avait pas pu terminer les côtés assez vite, c'est terminé, et j'ai des projets pour l'an prochain. L'année prochaine, c'est je l'espère, le point sur lequel je vais me focaliser. Il y en a besoin pour la restauration. A Jean de la FONTAINE, il n'y avait pas besoin de travaux. Je pense, que dans l'ensemble, M. le Maire et moi, nous sommes allés tour à tour, dans les écoles, en prenant notre temps, en entrant dans les classes, en voyant les enseignants, et l'atmosphère qui y règne est cordiale. Je pense que dans l'ensemble, ils sont contents d'y enseigner, et contents de nous voir, même certains gosses nous connaissent, maintenant. Voilà ce que je peux vous dire sur les écoles.

M. RIESTER : Très bien, parfait Ginette, merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Nous allons passer à l'ordre du jour, en commençant par l'adoption du procès verbal de la séance du 29 juin. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2009

Le procès verbal de la séance du 29 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Question n° 1

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Donc, c'est une augmentation de 1,5% pour les élèves qui sont dans nos écoles Columériennes, et qui viennent d'autres communes. Sont concernées, Aulnoy, puisque nous avons tous les élèves d'Aulnoy, et aussi les élèves des CLIS, d'enfants handicapés, qui viennent de partout, et parfois de très loin. Il y a à peu près, 24 enfants concernés.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Mme CANALE : Oui, on pourrait savoir si par rapport à l'an dernier, ces chiffres ont augmenté, pour la participation ?

Mme MOTOT : Pour la CLIS ?

Mme CANALE : De manière générale, la participation.

Mme MOTOT : La CLIS, celle de VAUX, par exemple, était plus importante l'an dernier, là, ils sont douze, c'est à peu près la même chose.

Mme CANALE : Je parle de la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles. Est-ce qu'ils ont augmenté, en maternelle par exemple.

M. RIESTER : En participation.

Mme MOTOT : C'est en augmentation de 1,5%, je l'ai dit, tout au début.

M. RIESTER : Voilà voilà, vous aviez déjà la réponse. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche),

DECIDE de fixer par élève respectivement à 490 euros en classe élémentaire et à 609 euros en classe maternelle, la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville pour l'année 2008/2009.

Question n° 2

ACCORD DE PRINCIPE AU PROJET D'OUVERTURE D'UN CENTRE DE TRAUMATISES CRANIENS A COULOMMIERS

M. RIESTER : C'est Jean-Pierre AUBRY qui va vous présenter la question, simplement vous dire qu'il était important, dans les relations et discussions que nous avons avec l'aménageur de la zone dite de la Talemouse, étant donné les problèmes immobilier, la crise immobilière, de trouver destination la plus adéquate possible, au terrain qui était sur ZAC de la Talemouse. M. AUBRY va vous parler du projet, qui est évidemment au début de la réflexion, mais un projet intéressant à plusieurs titres, notamment les besoins sur le territoire, en accueil des familles en matière de traumatisés crâniens, nous avons rencontré des gens de grande qualité, avec lesquels, nous allons faire du très bon travail, pour compléter le dispositif, sur ce territoire, le dispositif sanitaire et social. Jean-Pierre, si tu veux nous en dire un peu plus.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

En fait, ces traumatismes crâniens, cela concerne les jeunes accidentés en grandes difficultés à se réinsérer dans la vie, c'est la raison pour laquelle, ce projet immobilier, qui ne comptait pas être suivi par SOGEPROM, ils ont décidé de construire ce centre de polytraumatisés, qui concerne 61 personnes, avec l'accompagnement médical, social, etc. Ce projet se trouvera près de l'ancienne piscine, sur le projet prévu avec 120 appartements, nous aurons donc, 61 lits, avec un accueil pour les familles. Pourquoi ce lieu ? D'une part il a été proposé, d'autre part, il se trouve près du centre ville, il est très près de la gare, pour faciliter la venue des familles, près également de divers équipements, sportifs, piscine etc., pour permettre la rééducation de ces jeunes personnes, bien souvent, qui aura donc aussi, induits sur le territoire de la commune, entre 70 et 80 emplois, plus un partenariat avec l'hôpital, pour tout ce qui est

psychologique, etc. On ne vous demande pas de voter pour la construction, mais pour le principe, de pouvoir construire ce centre de polytraumatisés.

Mme MARTIG DECÈS : Plusieurs choses, quand même, visiblement, on n'a pas du tout la même méthode de travail. Vous nous dites, au début de votre propos, qu'en fait, vous avez un terrain, il y avait une demande foncière, donc, on trouve quelque chose à caser dessus, pour trouver une utilité à ce terrain. C'est vraiment, je trouve, mettre la charrue avant les bœufs. Moi, je trouve qu'il vaut mieux essayer de savoir quels besoins la population Columérienne a besoin, et même en partenariat avec l'hôpital, et ensuite donner une finalité à ce terrain. C'était une remarque par rapport à votre propos introductif. Moi, j'ai plusieurs questions, la SOGEPROM, on sait que c'est une filiale de la Société Générale, mais alors, la société ACRIAS CONSILIARUS, alors là, c'est une société inconnue du bataillon, j'aimerais avoir un peu plus de détails sur cette société, sa finalité, où se trouve son siège social, est-ce qu'elle a déjà eu des expériences de ce type, parce que, quand même, il faut savoir que SOGEPROM, c'est vraiment de l'immobilier, c'est vraiment du placement foncier pour la Société Générale. Vous nous dites également dans le rapport, la gestion sera assurée par une structure associative parrainée par une association nationale. Donc, on aimerait quand même savoir, puisque l'on doit nous appeler à nous prononcer sur ce rapport, de qui il s'agit, parce que ce n'est pas rien, quand on prend en tout cas, ce type de patient. Et par ailleurs, écoutez, c'est très bien, on voit créer une synergie supplémentaire avec l'hôpital et la psychiatrie, et bien écoutez, vous nous rassurez, quand même. Mais nous au niveau de l'hôpital, on n'en n'a jamais entendu parler...

M. RIESTER : Attendez, « nous au niveau de l'hôpital », vous êtes à l'hôpital ?

Mme MARTIG DECÈS : Oui, non, nous le groupe Socialiste, au niveau de l'hôpital, on n'en n'a jamais entendu parler, donc, très bien, vous trouvez des choses à raccrocher à l'hôpital, et c'est tant mieux, mais ça, on y reviendra à la fin, puisque nous avons une motion à vous proposer, sur l'hôpital. Je reviens et je reste sur mon rapport, donc, société ACRIAS CONSILIARUS, qu'est-ce que c'est, et la structure associative, qu'elle est elle ?

M. AUBRY : Pour la disponibilité du terrain, ce n'est pas nous qui avons proposé ce terrain. Il faut savoir que ce que l'on appelle la ZAC, c'était donc un secteur privé, pour lequel il y avait un aménageur qui y avait acheté des terrains, et qui avait vendu des parcelles, afin de réaliser un ensemble immobilier, avec une charte. SOGEPROM, vous le disiez tout à l'heure, c'est une filiale de la Société Générale, n'a pas souhaité poursuivre le projet immobilier, pour lequel ils avaient obtenu un permis de construire, d'ailleurs. Donc, on recherchait un acheteur, pour l'emprise foncière qu'ils avaient acheté. Il y a eu plusieurs propositions, de cette association comme vous dites, type 1901, qui est du style, un peu, je ne sais pas si vous connaissez, du domaine Emmanuel. C'est exactement le même système. Ce sont des associations à gestion privée, au statut associatif, ils ont déjà créé onze centres de même type, en France, et c'est couvert par les organismes officiels, tels que la DASSMA, etc., et ils ne pourront construire que lorsqu'ils auront l'accord du Conseil Général et du Conseil Régional.

M. RIESTER : Oui, Mme SABATÉ.

Mme SABATÉ : Juste une question, en ce qui concerne les 70 emplois, est-ce que ce seront des emplois qui seront pris sur les gens de la commune ou seulement des spécificités telles, que l'on devra faire appel à des personnels extérieurs ?

M. AUBRY : Il y a bien sur des personnels très spécialisés, mais peut être aussi venir de la commune. C'est comme le domaine Emmanuel, que ce soit médecins, infirmières, etc., habitent et résident sur la commune de Coulommiers. Je ne peux m'engager et vous dire on prendra 30 personnes de Coulommiers, puisque c'est une gestion privée. Cela fait quand même, 70 à 80 emplois, plus éventuellement. Aussi, comme vous le disiez tout à l'heure, c'est éventuellement un partenariat avec l'hôpital, ce qui concerne la psychiatrie et d'autres soins.

M. RIESTER : Et il y a des besoins, Mme MARTIG DECÈS, sur ces problématiques là, il y a de nombreuses familles ne trouvent pas, pour placer ou des jeunes et des moins jeunes, qui sont en phase de réintégration sociale. Et que, effectivement, en France, c'est souvent comme cela que cela fonctionne, ce sont des associations qui regroupent des familles. A partir du moment, où il y a un emplacement foncier, où il y a une volonté politique, des familles, des acteurs, des associations qui se regroupent pour monter ce type de projet, que ces projets se font, et là, je trouve que c'est une belle opportunité, effectivement. Sur une zone d'aménagement comme celle de l'ancienne SCANE, où parce que c'est la crise immobilière, il y a un immeuble qui était prévu par la SOGEPROM, qui n'a pu se faire, que la SOGEPROM, puisse proposer ce terrain là et que puisse se mettre en œuvre, à Coulommiers, ce type d'établissement, c'est bon pour les familles qui cherchent des équipements pour leur famille, c'est bon pour l'emploi, et c'est bon pour l'offre globale sanitaire et sociale sur le territoire. Donc, c'est pour cela que nous avons une volonté politique forte, que j'ai rencontré moi-même, le Président d'associations, des fameux onze équipements qui sont déjà dans le même style. Le Président, je l'ai rencontré, j'ai rencontré les gens de SOGEPROM, et l'on va rencontrer la DDASS, pour voir avec eux, comment tout cela peut se mettre en œuvre. Je crois que c'est une vraie opportunité pour notre ville de Coulommiers, d'accueillir ce type d'établissement. Je pense que la méthodologie, est plutôt efficace, on demande et l'on sollicite le Conseil Municipal, pour l'opportunité ou non, d'avancer avec SOGEPROM, sur ce projet là. Ma conviction et j'espère, la conviction du Conseil Municipal, c'est qu'il faut y aller à fond. On verra, et chacun s'exprimera en conséquence. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche),

EMET un avis favorable au projet d'implantation d'un établissement de type « Foyer d'Accueil Médicalisé » (F. A. M.) ou « Maison d'Accueil Spécialisée » (M. A. S.) initialisé par la société SOGEPROM avec la participation de la société ACRTAS CONSILIARUS sur le lot D de la ZAC de la Talemouse, rue Marcel Clavier.

Question n° 3

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Comme nous l'avons vu en commission d'urbanisme, il y a quinze jours, trois semaines, cela concerne une révision dite simplifiée, pour une emprise foncière qui se trouve en bout de l'avenue de Rebaix, c'est ce grand triangle, qui est réservé à la construction du SDIS et divers équipement publics. Donc, il est nécessaire de faire une révision simplifiée, afin de pouvoir geler ces terrains, et les réserver aux équipements qui sont prévus. C'est vraiment très simple, cela s'accompagne d'une part, d'une délibération aujourd'hui, d'autre part, on définit dans cette délibération, le mode d'information qui sera faite, durant cette révision simplifiée, d'un affichage de cette délibération, d'un article dans la presse, d'un article dans le bulletin municipal, d'un dossier disponible et d'une concertation auprès de la population.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

M. THIERRY : Oui, on parle du Plan Local d'Urbanisme, j'ai un peu peur que l'on entre dans une phase, maintenant on va réviser, localement, le Plan Local d'Urbanisme. M. le Maire, votre prédécesseur, avant de partir, nous a dit qu'il allait réviser le Plan d'Occupation des Sols, et je pense que c'est tout à fait nécessaire, d'autant que par la question précédente, vous venez de montrer qu'il y a une nouvelle problématique, à savoir, que les espaces qui étaient réservés à l'habitat, vont commencer à recevoir des activités. Là, on ne comprend pas bien, pourquoi cet espace réservé, moi j'ai envie de dire que vous êtes quand même des champions du minimalisme, parce que, faire cinq lignes pour nous présenter une révision du plan d'occupation des sols, c'est vraiment léger. Il n'y a même pas de plan, il n'y a absolument rien, je voudrais savoir, M. le Maire, pendant les années qui vont venir, est-ce vous allez procéder de la sorte, ou vous allez, comme l'avait annoncé votre prédécesseur, faire entrer le plan local d'urbanisme en phase de révision ? Merci de me répondre.

M. AUBRY : C'est un peu comme tout, de toute façon, un P. L. U. doit évoluer. Afin de pouvoir réaliser les équipements pour la population, tels que le SDIS, etc., réserver cette zone de construction pour des équipements spéciaux. Voilà, c'est tout, cela s'arrête là.

M. THIERRY : J'entends bien, simplement le P. L. U. a été approuvé par le conseil en 2007. Pourquoi en 2007, n'avez-vous pas mis cette zone en zone en espace réservé ? Le projet de SDIS, on le connaît, pourquoi, maintenant et pas dans le cadre de la révision précédente ?

M. AUBRY : Parce qu'à l'époque, de toute façon, ce n'était pas figé de la part du SDIS. C'est tout, maintenant, le SDIS s'est engagé à le réaliser, c'est la raison pour laquelle, on bloque ce terrain, afin de lui réserver. C'est tout.

M. THIERRY : Vous avez peur que le SDIS vende le terrain ? Le terrain, il a été à ma connaissance, réservé pour faire une caserne de pompiers, non ? C'est passé au conseil.

M. RIESTER : C'est passé au conseil, oui.

M. THIERRY : Alors, pourquoi précédemment, vous ne l'avez pas mis en espace réservé, pourquoi maintenant ?

M. AUBRY : La totalité du terrain, le triangle que vous avez au bout de l'avenue de Rebais, ne nous appartient pas. Afin d'éviter des plus values foncières qui pourraient être faites par les propriétaires de ce terrain, qui est ARJOMARIE en l'occurrence, nous bloquons ce terrain de façon à le réserver aux équipements collectifs.

M. THIERRY : Vous ne répondez pas, mais... Vous savez, vous nous auriez mis un plan, peut-être que c'était plus facile à comprendre.

M. RIESTER : Mais qu'est-ce que vous voulez, c'est quoi le problème ?

M. THIERRY : Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi maintenant, on va mettre un espace réservé.

M. RIESTER : On va mettre un espace réservé, est-ce que ce que l'on vous propose est une bonne chose ou pas une bonne chose ? Moi, je veux bien que l'on reparte sur ce qui s'est passé il y a deux ans, quinze ans etc., on vous propose une modification pour faire en sorte que le SDIS puisse se faire. Avec Laurence PICARD, conseillère générale, on met une pression importante au conseil général, pour qu'ils investissent dans une caserne de pompiers, au niveau de Coulommiers, parce qu'il y a vraiment besoin que les locaux soient changés, renouvelés pour permettre au pompiers de travailler dans de meilleures conditions, on attend, cela fait plusieurs années que nous repoussons le projet. Maintenant, à priori, il y a des projets, pour 2013/2014. Vous comprenez bien, qu'on veut bien réserver le terrain, pour que ce ne soit pas un prétexte plus tard, pour nous dire que Coulommiers, n'est plus prioritaire. Donc, là c'est réservé, c'est bien clair, ce sera dans le P. L. U. C'est réservé pour le SDIS, pour le centre d'intervention des pompiers. Voilà, maintenant, est-ce que vous pensez que c'est une bonne chose ou pas ? Après, ce qui a été fait il y a des années et des années, je veux bien que l'on refasse l'histoire, mais on ne va pas la refaire pendant le conseil municipal, aujourd'hui, parce que l'on a tellement de choses importantes pour préparer l'avenir, c'est bien, vous trouvez qu'on aurait dû le faire avant, voilà, c'est votre avis. Maintenant, je ne peux rien vous dire d'autre. On le fait maintenant, pour l'intérêt des Columériens, du territoire, pour faire en sorte que le terrain soit réservé pour le centre d'intervention des pompiers.

M. THIERRY : Alors, M. le Maire, si vous vous souvenez, lorsque l'on a parlé du SDIS, du nouveau centre à Coulommiers, je vous ai dit que je trouvais que le lieu n'était pas approprié. Là, on est sur l'entrée de Coulommiers, dans le paysage urbain, nous avons encore la lecture de Pontmoulin, et de la ville. Si vous voulez urbaniser ce terrain, soit, vous l'urbanisez, moi je pense que ce n'est pas l'endroit pour faire la caserne de pompiers. Aujourd'hui, on en a parlé, c'est là que vous voulez qu'elle soit. Soit, maintenant, si une caserne de pompiers nous paraît inutile, ce n'est peut être pas l'endroit. Et en cela, c'est quand même le P. L. U. qui définit ces espaces et lorsque l'on a parlé du P. L. U., de la révision du P. L. U., on vous a dit, Monsieur, vous étiez quand même adjoint, on vous a dit, mais le P. L. U., travaillez le. Il vous a fallu six ans pour approuver une révision de P. L. U., et là, vous commencez à retoucher le P. L. U. par

touches, et on a le droit d'être inquiets. D'autant qu'on voudrait savoir si vous allez le réviser ou pas.

M. RIESTER : Mais savoir quoi, M. THIERRY ? Vous voulez savoir quoi ?

M. THIERRY : Je vous ai posé une question, M. le Maire, vous ne répondez pas. Allez-vous réviser le P. L. U. ?

M. RIESTER : On révisera le P. L. U., s'il s'avère nécessaire de le faire dans l'avenir, on le fait simplifié, là, parce qu'il y a urgence à bloquer ce terrain là. J'ai répondu à votre question, deuxième interpellation qui était de savoir si c'est nous qui avons choisi l'emplacement du terrain. La réponse est non, M. THIERRY, je vous l'ai déjà dit, je vous le redis, c'est le conseil général et le SDIS, qui ont choisi le terrain. Si, Si, attendez. Il y a eu des visites du SDIS de Seine et Marne, des études lourdes qui ont été faites pour choisir l'emplacement qui nous a été proposé, voire imposé par le SDIS, donc, notre volonté, c'est qu'aucune restriction ne soit formulée sur le futur établissement d'intervention à Coulommiers. Ils estiment que c'est le meilleur endroit, parce qu'il y aura une entrée, une sortie différenciées, un endroit où l'on peut aller vite au quartier des Templiers, vite dans la zone industrielle, vite à Vaux, vite au centre ville, vite à Boissy le Châtel, parce que ce n'est pas que la ville de Coulommiers, c'est tout le périmètre dont le SDIS de Coulommiers a la responsabilité en matière d'incendie et de sécurité. C'est eux même qui nous ont dit que c'était le meilleur emplacement possible. Donc, on ne va pas aller contre eux. Au contraire, on fige l'emplacement pour qu'en 2013/2014, on n'aille pas nous chercher des raisons fallacieuses pour ne pas faire le centre d'intervention. Voilà, on va continuer de mettre la pression, parce qu'il est urgent qu'on ait un centre d'intervention à Coulommiers. Simplement, la question que l'on vous pose, c'est oui ou non, est-ce que vous êtes d'accord avec cette révision simplifiée du P. L. U., pour faire en sorte que dans le lieu dit « les longues raies sud et la pièce du petit moulin », ce soit réservé pour des équipements pour le SDIS. Voilà, point final, c'est ça la question, maintenant, vous répondez par oui, par non, abstention, chacun s'exprimera en conséquence, par son vote.

Mme MARTIG DECÈS : Je vais conclure cet échange.

M. RIESTER : Je le conclurai peut être après,

Mme MARTIG DECÈS : Ce que M. Pascal THIERRY dit, c'est que l'on en a un peu marre, d'avoir petit bout par petit bout, des modifications du plan local d'urbanisme, c'est la première chose.

M. RIESTER : Marre, c'est la première modification, Mme MARTIG DECÈS, ne dites pas que vous en avez marre.

Mme MARTIG DECÈS : Non, non, on va en avoir d'autres, vous avez d'autres terrains.

M. RIESTER : De quoi ? De quoi ?

Mme MARTIG DECÈS : Je vais juste réagir par rapport au conseil général, je trouve quand même, de dire que Mme PICARD est complètement incompétente. C'est donc Mme PICARD, qui vous a imposé un terrain pour le SDIS.

M. RIESTER : Est-ce que j'ai dit cela ? Mais vous avez bu ?

Mme MARTIG DECÈS : Non, non, attendez, je pense que vous savez très bien comment cela s'est passé. Mais si, puisque vous accusez le conseil général. Vous avez fait du lobbying sur le conseil général.

M. RIESTER : On va avec Mme PICARD, rencontrer le SDIS et le conseil général..

Mme MARTIG DECÈS : Avec votre collègue Mme PICARD vous êtes un peu dur, je trouve. Ce qui s'est passé, parce que je veux quand même rétablir la vérité.

M. RIESTER : Cela ne vous a pas échappé qu'elle n'est plus dans la majorité ?

Mme MARTIG DECÈS : Nous aussi on s'occupe des dossiers de Coulommiers, M. RIESTER, vous savez, on est aussi élus, peut-être de la minorité, mais on s'occupe aussi des dossiers. Au niveau du conseil général, vous avez en tout cas, peut-être votre prédécesseur, ou vous, en tout cas c'est sur, proposé des terrains au conseil général, pour le SDIS, comme pour l'unité, la future unité d'action sociale sur Coulommiers, donc, ne dites pas que c'est le conseil général qui a pris ce terrain là.

M. RIESTER : Si, c'est le Conseil Général qui a choisi ce terrain là.

Mme MARTIG DECÈS : Vous avez proposé des terrains, M. RIESTER.

M. RIESTER : Oui, ils ont choisi celui là.

Mme MARTIG DECÈS : Ca c'est la vérité, et puis, autre chose, arrêtez de dire, on a fait lobbying pour avoir la caserne en 2013. Moi-même, j'ai assisté en fait, à une réunion avec Mme PICARD, l'année dernière, qui nous disait, le conseil général a bien pris en compte la demande, M. EBLÉ fait tout, mais effectivement, comme on a beaucoup de compétences à gérer, et bien nos moyens ne sont pas là. Et qu'il y avait vraiment des casernes en attente, au niveau de la Seine et Marne, qu'il a fallu rénover au plus vite, Mme PICARD a très bien expliqué pourquoi la caserne n'était pas sur Coulommiers, voilà.

M. RIESTER : Je ferai venir peut être Mme PICARD, pour qu'elle vous explique exactement ce qu'elle dit et ce qu'elle pense sur ce sujet là, mais elle n'a pas du tout la même version que vous. D'abord, premièrement, on travaille en parfaite adéquation avec Mme PICARD et effectivement on a rencontré le conseil général et le SDIS, pour leur dire, que ce projet de centre d'intervention qui nous avait été promis pour 2006, puis 2007, n'a toujours pas été réalisé à Coulommiers, et que l'on ne veut pas, c'est pour cela que l'on bloque ce terrain là, tel que l'a choisit, je le redis et vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est la réalité, qu'a choisi le SDIS, cet emplacement là, pour qu'il ne soit pas utilisé du façon fallacieuse, une éventuelle modification de terrain pour ne pas faire le centre d'intervention à Coulommiers. Enfin, concernant Mme PICARD,

c'est clair, qu'elle n'a sûrement pas dit que Vincent EBLÉ avait fait le maximum pour que le SDIS vienne rapidement à Coulommiers, sûrement pas, elle vous dira la même chose que moi, si vous l'interpellez, on la fera venir, si vous voulez, pour parler spécifiquement de ce dossier là. La question est là maintenant posée, est-ce que oui ou non, on accepte de réserver ce terrain là pour que le SDIS de Seine et Marne, terrain choisi par le SDIS pour la future implantation de son centre d'intervention de Coulommiers, point final, donc, maintenant qui est contre ?

M. TREGOAT : M. le Maire.

M. RIESTER : Allez y M. TREGOAT, je n'ai pas vu que vous vouliez prendre la parole.

M. TREGOAT : Au niveau de l'urbanisme, je dirais que nous allons voter abstention.

M. RIESTER : Vous allez voter abstention.

M. TREGOAT : Je vais voter abstention, les Verts vont voter abstention.

M. RIESTER : C'est le roi qui disait « nous », M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Si vous le voulez, M. le Maire. La raison pour laquelle, nous allons être vigilants, sur la construction et le bâti qui va être dessus, comme nous l'avons fait pour le complexe cinématographique. Donc, c'est dans ce sens que nous voterons abstention. Voilà, M. le Maire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 2 abstentions (M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY), 5 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, Mme SABATÉ),

DECIDE de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vue de la mise en œuvre d'un projet de pôle d'équipements et de services, conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DECIDE de définir la concertation avec la population prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, pendant la durée de la procédure par les moyens déclinés ci-dessus.

Question n° 4

INSTAURATION - TAXE D'URBANISME DANS LES ZONES U et AU.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

En juillet 2006, est sortie une loi qui donnait la possibilité aux communes, d'instaurer une nouvelle taxe sur la vente des terrains qui étaient devenus constructibles. Justement, lors de la parution d'un P. L. U. etc. Cette taxe s'applique, ce qui est un peu normal, à partir du moment où vous passez une zone en U, cela nous oblige, nous, à créer des

équipements, l'eau, l'assainissement etc. Donc, pour des gens qui voient la valeur immobilière multipliée par dix ou quinze, il n'est pas excessif de leur demander une participation de 10%, qui joue sur les 2/3 de la valeur du terrain. Jusqu'à 15 000, ils ne payent rien, au-delà, ils payent 10% sur les 2/3 de terrain.

M. TREGOAT : J'aurai juste une question, pourquoi avoir attendu, depuis 2006, pour avoir instauré cette taxe d'urbanisme, en zones U et AU ?

M. AUBRY : En fait, c'est parce que l'on s'est laissés un peu dépasser, d'autre part, à l'époque quand le décret 2006 est sorti, cela ne concernait que deux ou trois terrains.

M. TREGOAT : A vrai dire, depuis 2006, il y a quand même eu une augmentation, une urbanisation assez importante sur Coulommiers.

M. AUBRY : Attention, ce sont des terrains qui sont devenus constructibles. Il y en avait très peu à l'époque. Avec ces fameuses zones AU dont on parlait tout à l'heure, qui sont susceptibles d'être urbanisées, il était quand même nécessaire d'instaurer une taxe.

M. RIESTER : Comprenez bien, M. TREGOAT, c'est bien des terrains qui sont passés de non constructibles à constructibles. Ce n'est pas forcément toutes les opérations immobilières qui ont eu lieu sur Coulommiers. C'est vraiment infinitésimal, si je puis dire. Là, on met en place, ce dispositif, là aussi, je vous donnerai la même réponse que tout à l'heure, voilà, vous êtes pour ou non, cette taxe ? On peut toujours commenter qu'on ne l'a pas fait suffisamment tôt, là on vous propose de le faire. D'autres remarques ?

M. THIERRY : Avez-vous fait une estimation du revenu, que cette taxe..

M. RIESTER : Non.

M. THIERRY : C'est-à-dire que..

M. RIESTER : Non, pour l'instant, il n'y a pas de terrains qui vont être concernés, passer de AU (à urbaniser) à U (urbaniser).

M. THIERRY : C'est facile, il y avait des terrains qui étaient non constructibles, aujourd'hui, il y a des terrains qui sont devenus constructibles, donc, on va leur appliquer une taxe.

M. FOURNIER : On appliquera la taxe, qu'au moment de la cession. C'est bien pourquoi, il est difficile de faire une projection, en effet, les propriétaires sont quand même maîtres de leurs possessions. Ils décideront de réaliser ou non, ils le feront au bénéfice de leurs souhaits. Donc, dans l'immédiat, on pourrait éventuellement voir un potentiel, mais en matière d'évaluation, c'est très difficile, sachant qu'il peut y avoir aussi, des divisions, le législateur, dans sa mansuétude, a accordé un certain nombre d'exemptions, par exemple, les terrains qui sont devenus constructibles depuis plus de dix huit ans, ceux qui valent plus de 15 000 euros, il y a beaucoup d'exceptions

possibles. Faire une projection sur la base du P. L. U, en se disant, que tel propriétaire va faire une division de sa propriété, c'est très peu facile.

M. THIERRY : Certes.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY),

DECIDE d'instaurer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement dans une zone U et AU,

- La taxe est assise conformément à l'alinéa III de l'article 1529 du Code Général des Impôts.

- La présente délibération sera transmise à la Direction des Services Fiscaux conformément à l'alinéa VI de l'article 1529 du Code Général des Impôts.

Question n° 5

NOUVELLE DENOMINATION DE LA RUE DES PROMENADES

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Dans le cadre d'un hommage rendu à Monsieur Robert AUZELLE, à l'occasion des 25 ans du séminaire Robert Auzelle. Robert AUZELLE, était un architecte connu, né à Coulommiers, à l'emplacement du marchand de fleurs, Mme MAASSEN vous dira tout à l'heure, les manifestations qui sont prévues, de dénommer le petit bout de rue qui se trouve devant l'anciennement MONOPRIX, la rue des Promenades..

M. RIESTER : Toi tu es un vieux Columérien, MONOPRIX...FRANPRIX.

M. AUBRY : C'est une rue qui doit faire à peu près, cinquante mètres, de la dénommer, rue Robert AUZELLE.

Mme MAASSEN : Le contexte est le suivant : J'ai été sollicitée par M. Max ANTONI, qui est président de l'association pour la promotion de l'art urbain dit séminaire Robert AUZELLE. A l'occasion de ses 25 ans, comme l'a dit Jean-Pierre AUBRY, il souhaitait rendre hommage à ce monsieur, qui était un grand urbaniste et architecte de renom, puisqu'il a dépassé nos frontières. Il est vrai, il y aura différentes étapes, on n'est pas encore tout à fait calés sur une date, on pense dans le courant du mois de novembre, il y aura une exposition, au sein de la bibliothèque, qui retracera toute la vie et l'œuvre de Robert AUZELLE, et ensuite, comme l'a dit Jean-Pierre AUBRY, l'apposition de deux plaques. Une première, pour préciser là où il est né, sur la place du marché, près du magasin Alexandre au jardin, et ensuite, la dénomination de la rue des Promenades en rue Robert Auzelle. C'est un petit tronçon qui mène du FRANPRIX à la place du marché, il n'y a pas de boîte postale. Cela mène à son ancien domicile.

Merci M. AUBRY, merci Mme MAASSEN, est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

M. THIERRY : D'abord, je suis un peu déçu, en pensant que l'on allait dénommer une rue à Coulommiers, je pensais que vous alliez réparer votre erreur, et nous remettre Salvador ALLENDE, mais ce n'est pas le cas.

M. RIESTER : On ne vous voyait pas venir..

M. THIERRY : Ce n'est pas le cas, mais malgré tout, je me réjouis, Robert AUZELLE, était un grand architecte, un grand urbaniste. Moi, je ne retiendrai pas qu'il est né à Coulommiers, certes, il est Columérien. C'était un humaniste, c'était un homme qui avait envie d'apprendre, et d'apprendre aux autres. Parce que, Ses séminaires organisés avec les jeunes architectes, et qu'on lui rende hommage, moi je trouve cela très bien, j'ai cherché la rue des promenades, sur le plan de Coulommiers, parce que, je suis Columérien, mais la rue des promenades, cela n'évoquait rien du tout. Mais, M. le Maire, j'y suis passé tout à l'heure, j'ai cherché sur GOOGLE, j'ai cherché sur les pages jaunes, je ne trouvais pas la rue des Promenades. Je me doutais que cela pouvait se trouver près de la place du marché, parce que je savais que la maison d'AUZELLE, était sur la place du marché, et j'ai vu qu'il n'y avait pas de plaque sur la rue des promenades, actuellement.

M. RIESTER : On attendait pour la remettre, de mettre Robert AUZELLE.

M. THIERRY : Encore une bonne raison pour dénommer ce bout de rue, rue Robert AUZELLE, et puis, j'ai envie de dire, que si la mémoire de Robert AUZELLE, pouvait toucher nos élus Columériens, peut être que vous retoucheriez votre plan local d'urbanisme, vous travailleriez le paysage de la ville. Je pense surtout à la zone industrielle, M. RIESTER. Il y a beaucoup de travail sur la zone industrielle, mais en termes d'urbanisme, là vous avez matière.

M. RIESTER : D'abord, merci, de soutenir cette initiative, une fois n'est pas coutume, je salue votre soutien. Deuxièmement, contrairement à ce que vous pensez, je suis et nous sommes toujours ouverts pour entendre, écouter, travailler avec les talents, notamment le votre, talent en architecture et en urbanisme. Vraiment, et vous pouvez rire, Mme MARTIG DECES, c'est ce que je pense. Quand vous comprendrez que c'est ma façon de travailler, de faire en sorte que l'on travaille en dehors des clivages politiques, sur un certain nombre de sujets, à Coulommiers, et notamment sur l'urbanisme et l'architecture, vous aurez compris dans quel état d'esprit, on veut travailler à Coulommiers. Et donc, M. THIERRY qui est un professionnel de l'architecture de l'urbanisme, a effectivement des choses à dire, à partir du moment où ces choses, et comme parfois, ça peut l'être et parfois, ça ne l'est pas, je l'ai déjà dit, je le pense, constructif pour l'intérêt des columériens. J'en profite pour dire à Jean-Pierre AUBRY, au sein de la commission urbanisme, faisons en sorte d'aborder les choses de la façon la plus large possible, en mettant à plat les problèmes, parce qu'on a tous à gagner à s'écouter et à se respecter mutuellement, merci M. THIERRY, donc, on aura un plaisir partagé à rendre hommage à M. AUZELLE, le plus vite possible.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE que la rue des Promenade soit rebaptisée rue Robert AUZELLE

Question n° 6

DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE – EQUIPEMENT EN COURS DE REALISATION - ZAC DE LA PRAIRIE SAINT-PIERRE

M. AUBRY : pour en rester dans la dénomination des voiries, actuellement, nous sommes en train de créer une voirie au milieu de la zone industrielle, cette voirie se situe dans le lieu dit « les longs sillons », je vous propose de dénommer cette rue, rue des Longs Sillons.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Et bien, je saisis l'occasion, M. le Maire, puisque vous êtes un homme d'ouverture, votre prédécesseur, lorsque je lui ai proposé un nom de rue, l'a accepté. Je vais vous proposer de baptiser cette rue, du nom d'un Columérien, qui est né le 24 juillet 1893, qui a été ministre de la justice, de juin 1936 au 21 juin 1937, qui a été ministre de la santé publique, du 22 juin 1937 au 10 mars 1938, qui a été ministre de la justice du 13 mars au 8 avril 1938, qui a été ministre de la santé publique du 10 avril 1938 au 20 mars 1940. Donc, à 17 ans, Marc RUCART, fait ses premières armes de journaliste au Pays Briard, il dirige en 1914 le progrès du Loir, puis il vient à Paris, il retourne en province, où il devient directeur de la TRIBUNE, le journal de Paul DOUMER, puis rédacteur en chef de la REPUBLIQUE des VOSGES. Député, RUCART suit avec attention les questions concernant l'armée, il est l'auteur et le rapporteur de la proposition créant la direction des fabrications d'armement, et le corps des ingénieurs militaires, il est aussi rapporteur des crédits exceptionnels, pour la défense nationale. Appelé au gouvernement, au poste de ministre de la justice, il prend des décrets sur les conditions de nomination des magistrats, et sur la responsabilité directe des chefs de parquet, vis-à-vis du garde des sceaux, il dépose le projet de suppression du bague et amorce les réformes contre l'enfance délinquante. Ministre de la santé publique, il réglemente la profession d'infirmière, institue les bourses pour les élèves assistantes sociales, il crée l'inspection générale de la santé publique, les conseils supérieurs de l'enfance et de l'hygiène sociale, ainsi que le conseil national de la croix rouge française. Il soumet au conseil d'Etat, un décret créant le carnet de santé, il crée les primes nationales à la natalité, et ancêtres des allocations familiales, il institue le contrôle des œuvres subventionnées...

M. RIESTER : Allez y.

M. THIERRY : Cela ne vous intéresse pas de connaître Marc RUCART ?

M. RIESTER : Allez y M. THIERRY, on vous écoute.

M. THIERRY : Il fait voter la loi sur l'accession de la femme, aux fonctions d'inspecteur de l'assistance publique et ouvre aux pupilles de l'assistance, la possibilité de remplir ces fonctions. En juillet 1914, Marc RUCART, ne vote pas les pleins pouvoirs au Maréchal PETAIN, il sera un résistant de la première heure.

M. RIESTER : Vous avez dit 1914 ?

M. THIERRY : 1940, merci M. AUBRY, il était président de l'association syndicale professionnelle des rédacteurs en chefs, et il était membre du comité central des droits de l'homme, il était chevalier de la légion d'honneur. Et Marc RUCARD était un Columérien. Donc, M. le Maire, si vous voulez lui donner le nom de cette rue, je pense que ce serait mieux que les « Longs Sillons ».

M. RIESTER : Ecoutez, dans la zone industrielle de Coulommiers, zone d'activités, il n'y a que des noms de fleuves, de rivières d'éléments de paysage, mais, moi je suis prêt à réfléchir à ce que, dans l'avenir pour que progressivement on change ces adresses. Là, objectivement, on a commencé les travaux, les parcelles sont Longs Sillons, en revanche, je prends note de cette proposition, et puis, on regardera ensemble, on me dit que vous ne faites pas partie de la commission d'urbanisme.

M. THIERRY : Non, non.

M. RIESTER : Alors là, c'est la meilleure.

M. THIERRY : Ecoutez, j'ai fait partie de la commission lors de la dernière mandature, la commission urbanisme, qui a du se réunir, allez, une fois par an, j'ai pas cru bon de ..

M. RIESTER : M. THIERRY, bon, alors, vous serez invité spécial, quand on regardera cette question des noms. Mais, je pense que là, il y a urgence à donner ce nom, des Longs Sillons, parce que cela a un impact sur pas mal de dessertes, sur ces terrains, et on regardera avec une bienveillante intention, votre proposition, que je me l'imprègne, que je regarde un petit peu ce qu'il en est. Vous nous avez fait une présentation très exhaustive, c'est bien que l'on se l'approprie aussi, et qu'on en reparle très rapidement, il y aura d'autres rues à dénommer, ou à modifier.

M. THEVENOT : Question pour M. THIERRY parce que je suis très intéressé, savez vous où il est né ? Je n'ai peut être pas tout entendu. On pourrait mettre une plaque dans un premier temps,

M. RIESTER : Très bonne idée.

M. THEVENOT : Il faudra affiner vos recherches, à mon avis, pour nous dire où il est né

M. RIESTER : Très bonne idée. A compléter. M. THIERRY, ce soir, je vous dit que l'on regardera de très près, avec vous, sur cette question de M. RUCART, et on regardera là où il est né, pour éventuellement mettre une plaque. On réfléchira pour savoir si cela peut être le nom pour une desserte de Coulommiers. Je pense que l'on prend acte ce soir.

M. THIERRY : Ecoutez, je suis un petit peu déçu, parce qu'un homme d'ouverture comme vous..

M. RIESTER : Pas complètement, attendez..

M. THIERRY : J'ai vu Guy DRUT..

M. RIESTER : Ce n'est pas une fin de non recevoir, c'est dans la boîte à idée, à compléter, à suivre. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche),

DECIDE de dénommer la nouvelle voie de desserte créée dans la Z.A.C de la Prairie Saint-Pierre « rue des Longs Sillons »

Question n° 7

CESSION DE LA PARCELLE AS 427 APPARTENANT A LA COMMUNE

M. AUBRY expose le projet de délibération

Comme vous pouvez le voir sur le plan qui est annexé, à la proposition de la délibération, c'est un terrain de 22 m², qui jouxte le terrain de M. GONZALEZ, et nous avons donc proposé au propriétaire mitoyen, de l'acheter. Seul M. GONZALEZ était intéressé, je vous propose donc, de vendre ce terrain à M. GONZALEZ, qui ne sert à rien, c'était prévu pour mettre un transformateur, il n'a jamais été utilisé. Cela évite de l'entretenir.

M. RIESTER : Qui a des remarques, des questions ?

M. TREGOAT : Ce qui m'étonne, c'est le prix de vente à 4€ le m², enfin, je trouve quand même que c'est peu, en sachant que quand ce terrain sera vendu, il ne sera pas revendu à 4€ le m².

M. AUBRY : Ce sont des estimations.

M. RIESTER : Allez voir le terrain.

M. TREGOAT : Le terrain a combien il est vendu le m², à Coulommiers ?

M. AUBRY : Ce n'est pas cela, on est tenus de vendre le terrain au vu de l'estimation des domaines.

M. TREGOAT : Si lors de la réunion d'urbanisme, on avait eu cette question là, on ne l'aurait pas posée, M. AUBRY. Elle n'est pas venue sur le tapis. Il y a eu juste la révision du P. L. U.

M. RIESTER : Vous avez raison.

M. AUBRY : Et oui, on a fait le P. L. U.

M. TREGOAT : Voilà.

M. RIESTER : La prochaine fois, cela y sera, dont acte.

M. THIERRY : Juste une petite remarque, quand on regarde le plan, la parcelle 242 n'est pas construite, alors que la parcelle 445 l'est. On a envie de dire que cette petite parcelle, ces 22 m² on a plus envie de les donner à la 445.

M. AUBRY : Il n'en n'a pas voulu.

M. THIERRY : D'accord, mais est-ce que ce n'est pas le moyen, c'est vous qui allez nous le dire, de rendre la 242 constructible ?

M. AUBRY : Il y a une maison dessus, mais elle n'est pas sur le plan.

M. THIERRY : Sur la plan, le 242, n'est pas un terrain bâti.

M. AUBRY : C'est une erreur, c'est un terrain qui est bâti, il y a une maison dessus.

M. RIESTER : C'est bon M. THIERRY ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'accepter la vente amiable et de céder en l'état la parcelle AS 427 pour 100 € à M et Mme GONZALEZ.

Question n° 8

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION A EXPLOITER UNE IMPRIMERIE SPECIALISEE DANS L'IMPRESSION OFFSET PAR LA SOCIETE BRODARD GRAPHIQUE

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Suite à un contrôle de la DRIRE, qui veut dire Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, BRODARD GRAPHIQUE doit régulariser l'ajout de nouvelles rotatives, la création d'un espace de stockage de papier et une activité de brochage. La ville de Coulommiers doit donc donner son avis, car la société BRODARD GRAPHIQUE fait partie des installations classées. Donc, quand de nouvelles choses sont faites, de nouveaux bâtiments sont construits, la ville comme il se doit de.

Mme MARTIG DECÈS : Merci M. le Maire, c'était donc, bien sur, pour vous dire que l'on est tout à fait favorables, à cette délibération, et en tout cas, qu'on apporte notre soutien au personnel de la société BRODARD.

M. TREGOAT : J'aurais bien aimé, dans la préparation du conseil municipal, avoir le rapport des installation classées, du 12 juin, il n'y était pas. Donc, sans ce rapport, j'aimerais qu'il y ait report de vote au prochain conseil, merci.

M. AUBRY : En fait, c'est juste un avis, ce n'est pas une délibération, pourquoi, parce que c'est un avis qui est joint à l'enquête publique qui s'est terminée il y a huit jours, à laquelle vous étiez associé pour mettre vos remarques.

M. RIESTER : Voilà, vous y êtes allé, M. TREGOAT, à l'enquête publique ? C'était bien affiché.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. TREGOAT, Groupe les Verts),

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de la société BRODARD GRAPHIQUE d'exploiter une imprimerie spécialisée dans l'impression offset

Question n° 9

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE DU POINT D'ACCES AU DROIT (PAD) DE COULOMMIERS

M. RIESTER : C'est un point important, puisqu'il s'agit de mettre à disposition des Columériens, d'un lieu de conseil, souvenez vous, on en avait parlé lors de la campagne municipale, d'un point de conseil, qui permettra à tous les Columériens, de pouvoir, s'ils le souhaitent, avoir différentes prestations, différents conseils, que ce soit en matière juridique, que ce soit en matière judiciaire, que ce soit de différents types de prestations de conseil. Je pense aux consommateurs, je pense aux avocats, aux notaires, au conciliateur de justice, aux écrivains publiques, bref, tout ce qui est permanence conseil, vers les citoyens, sera regroupé vers ce lieu d'accueil, dans le tribunal d'instance. Puisque, vous savez, que notre tribunal d'instance, dans notre grande réforme de la justice, va fermer ses portes à Coulommiers, au 31 décembre 2009, et que les prestations du tribunal d'instance seront exercées à Meaux. C'est le tribunal d'instance de Meaux qui reprend la juridiction de Coulommiers, et que, nous allons à la place, ici dans les locaux du tribunal d'instance, ouvrir un point d'accès au droit, qui sera vraiment une réponse pertinente pour les Columériens, encore une fois, en matière d'accès au droit. Je vais laisser Mme DELOISY, vous faire un détail un peu plus précis de ce projet, projet qui était un engagement de notre liste, au moment des élections municipales.

- Mme DELOISY : Oui, tout à fait, M. le Maire, donc, la municipalité a décidé d'ouvrir un point d'accès au droit, dans les locaux du tribunal. Soucieuse d'offrir un accueil et une information juridique de proximité, mais également, pouvoir y accueillir un certain nombre d'associations déjà existantes, à Coulommiers. Ce lieu d'accueil sera gratuit, il permettra d'apporter les informations aux usagers, ayant à faire face à des problèmes juridiques, et/ou administratifs. L'objectif étant de regrouper sur un site unique les multiples organismes et/ou associations déjà présents sur la commune, mais surtout d'assurer la continuité des services déjà existants, entre le moment où le tribunal fermera, et l'ouverture du point d'accès au droit. Je pense notamment au service comme les mesures alternatives aux poursuites, qui pourront être continuées, et où les gens n'auront pas besoin d'aller à Meaux pour cela, ou le service pénitentiaire d'insertion ou de probation, le service judiciaire de la jeunesse, qui

continuera de pouvoir avoir ses permanences en ces lieux. Comme vous avez pu le voir, il y a aussi bien, des associations vraiment ciblées au niveau du droit, après des services, plus à la personne. Je ne vais pas vous re lister l'ensemble des associations, si ?

Les prestations suivantes seront assurées :

Accès au droit :

Les associations qui participeront à ce service sont les suivantes :

- AVIMEJ (Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire)
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).
- ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement).
- UFC-Que choisir
- ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) pour la mise en œuvre de mesures de réparation.

Interviendront également :

- Le conciliateur de justice

Des consultations juridiques seront organisées par des auxiliaires de justice et des officiers ministériels de Seine & Marne sur rendez-vous :

- Avocats
- Notaires
- Huissiers de Justice

Mesures alternatives aux poursuites

Des mesures alternatives aux poursuites pourront être mises en œuvre au sein du Point d'Accès au Droit à l'initiative du Procureur de la République de Meaux

Mesures de suivi des personnes sous main de justice :

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pourront tenir des permanences ou donner des rendez-vous au sein du Point d'Accès au Droit.

Autres prestations :

- ASDATH (Association de soutien et de défense des accidentés du travail et des handicapés)
- FNATH (défend les personnes accidentées de la vie et handicapées)
- APS Contact (Toxicomanie)
- Retraite Complémentaire
- BTP
- Sécurité sociale

- Association Familiale
- Réalité qui s'occupe de la réinsertion
- CAF

Sans oublier, M. le maire, vous l'avez rappelé, l'écrivain public. Après, vous avez la convention.

M. RIESTER : On a quelques aménagements pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, au budget 2010, il y aura des salles dédiées pour certaines associations, je pense notamment à l'association des consommateurs qui n'avaient pas de locaux, qui auront des locaux dédiés. Mais d'autres locaux, qui seront des locaux partagés, par différentes associations qui font des permanences ponctuelles, pas régulièrement, mais ponctuellement. Il y aura un accueil vraiment dédié pour gérer les plannings et orienter les gens vers les bonnes associations et les bonnes permanences. La salle principale du tribunal et le bureau du juge seront conservés, puisqu'ils sont classés, ce sera des salles de réunions, et on verra de quelle manière on peut essayer dans le temps de les réhabiliter, même si elles sont parfait état. Voilà le dispositif, un dispositif ambitieux, au service du conseil le plus large possible, à la population, en faisant en sorte de beaucoup communiquer dessus. Aujourd'hui, il y a de nombreuses permanences qui sont proposées d'associations, comme les a décrites Sophie, dont les Columériens n'ont pas forcément connaissance, parce que ce n'est pas toujours évident de bien communiquer sur ces permanences. Dans ces lieux là, les Columériens penseront : « j'ai besoin de quelque chose en administratif, en matière juridique, je vais à cet endroit là », ils auront tout au même endroit, avec les bons interlocuteurs pour répondre à leurs problématiques.

Mme DELOISY : Si vous le permettez, M. le Maire, c'est un projet que nous avons présenté, avec Mme RAMBEAU, à ces diverses associations, c'est vrai qu'ils étaient très satisfaits de ce projet.

M. RIESTER : Il est nécessaire de signer une convention constitutive, à ce point d'accès au droit, Mme DELOISY, avec ces associations dont on a parlé. Est-ce qu'il y a des remarques, ou des questions ?

M. TREGOAT : Donc, là vous nous confirmez ce projet de convention, aujourd'hui, on prend acte de la fermeture définitive du tribunal ?

M. RIESTER : Oui, mais c'est quelque chose qui était su depuis longtemps.

M. TREGOAT : Donc, est-ce que les locaux du tribunal appartiennent à la municipalité ? Vous en avez la confirmation ?

M. RIESTER : Oui, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Troisième question à ce sujet, vous disiez que la salle d'audience restait intacte, est-ce qu'il sera possible d'avoir une tenue d'audience foraine, par un juge.

M. RIESTER : Alors, ça, non, ce n'est pas prévu.

M. TREGOAT : Vous savez, ce que sont les difficultés, aujourd'hui, de plus en plus, amenons la justice au personne en difficultés, au lieu de les amener sur Meaux.

M. RIESTER : Oui, le justice, la chancellerie, dans le cadre de la grande réforme de la justice, la carte judiciaire, a estimé qu'il était plus nécessaire, d'organiser le tribunal d'instance, soit regroupant, Coulommiers, Meaux soit regroupés à Meaux, comme je l'ai dit dans les précédents conseils municipaux, une justice plus efficace, avec des moyens élargis, avec des horaire d'accueil élargis aussi, une mutualisation des équipes, etc.. C'est une décision qui a été prise, depuis maintenant deux ans. Donc, là il s'agissait pour nous, dans des locaux qui nous appartiennent, que l'on récupère au 1^{er} janvier 2010, de pouvoir tenir notre engagement de campagne, qui est de mettre à disposition des Columériens, des moyens, un lieu pour l'accès au droit. Première étape, orientation vers le droit. Conseil autour des problématiques judiciaires, et on a greffé autour de ce point d'accès au droit, tout ce qui était permanences qui étaient effectuées à l'Orme CHAUMONT, qui étaient effectuées en ville, qui étaient effectuées dans différents bâtiments à Coulommiers, pour toutes les regrouper dans une grande clarté. En ce qui concerne la salle d'audience, elle sera conservée en l'état, après il y aura peut être des choses qui seront aménagées. Comme c'est classé, on travaillera en pleine harmonie avec les architectes des bâtiments de France, pour faire en sorte que ce soit utilisé pour des réunions, des assemblées générales, etc.. Voilà, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Merci, M. le Maire. Nous voterons pour.

Mme MARTIG DECÈS : C'est quand même très, très intéressant tout ce que vous venez de dire. Comment ont fait les Columériens, pour vivre sans cette maison de justice et de droits ? Quand même, ces maisons là, cela fait une dizaine d'années qu'elles ont été créées sur le territoire national, et c'est bien dommage, vous M. RIESTER, qui faisiez partie de l'équipe de M. Guy DRUT, de ne pas avoir eu cette idée, bien avant. Donc, ça nous est présenté aujourd'hui, voilà, donc, très bien, nous on est très satisfaits, en tout cas pour les Columériens, mais excusez moi, on a un petit peu rit jaune quand même. Parce que, dans votre délibération, soucieuse d'offrir un accueil et une information juridique de proximité, je trouve quand même, M. RIESTER, qu'il y a un véritable désengagement de l'Etat. Sur Coulommiers, avec la fermeture du tribunal d'instance, et d'affirmer que c'est pour la qualité, auprès de nos citoyens, vous approuvez. Je vais vous citer un exemple très simple, avant, pour demander une curatelle ou une tutelle, à Coulommiers, au tribunal d'instance, c'était un ou deux mois. Et bien maintenant, les délais, c'est de six à douze mois, M. RIESTER. Donc, vous ne pouvez pas dire, en tout cas, que c'est une amélioration de la qualité du service public. Je vais arrêter là, tous propos que je vais avoir, je vais les avoir à propos de l'hôpital. Vous l'avez bien dit vous-même, on a fermé les tribunaux d'instance pour mutualiser le personnel, je pense en tout cas, que vos propos sont exacts, malheureusement, nous ne sommes pas d'accord avec cela.

M. RIESTER : Très bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. THIERRY : Je veux simplement dire, que vous avez de véritables talents de comédien, pour nous présenter un déménagement, un déménagement, parce que c'est un déménagement, c'est-à-dire que, comme vous nous l'avez dit, les services qui sont dans la ville, vous allez les regrouper, et vous allez nous faire croire, que tout le monde

est content. Attendez, c'est la casse du service public, ça, M. RIESTER, et vous, vous ne pouvez pas l'ignorer, parce qu'à l'Assemblée Nationale, vous votez cette casse du service public. Ce que vous appelez des réformes, vous êtes en train de casser notre service public.

M. RIESTER : Bien, je me suis exprimé à la fois sur la réforme de la carte judiciaire, et pourquoi on faisait cela, quel était l'intérêt pour la population, et on verra ce que diront les Columériens, en matière de services à la population. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention constitutive du Point d'Accès au Droit de Coulommiers

AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée

Question n° 10

REMUNERATION DES VACATIONS DE COURS DE LANGUES ET D'ARTS PLASTIQUES

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Les taux des cours de langues et d'arts plastiques, qui ont fait l'objet d'une délibération du 27 septembre 1993, n'ont jamais été revalorisés depuis.

Il est proposé de leur appliquer l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique entre cette date et aujourd'hui.

D'autre part, il est proposé de leur prévoir l'application des valorisations futures de l'indice (barème modifié par décret).

M. RIESTER : Des questions ?

Mme MARTIG DECÈS : Nous allons voter pour, bien sur, cette délibération, simplement, nous on trouve quand même que le 27 septembre 1993, qu'il n'y ait pas eu une revalorisation depuis, c'est quand même incroyable.

Mme MAASSEN : C'est la raison pour laquelle, on le fait aujourd'hui.

Mme MARTIG DECÈS : D'accord, on dépoussière les dossiers.

M. RIESTER : Appelez ça comme vous voulez, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE :

que le taux horaire des cours de langues passe à 31.73 euros, pour tenir compte de la variation du point d'indice,
que le taux horaire des cours d'arts plastiques passe à 28.70 euros, pour tenir compte de la variation du point d'indice,
que sur ces taux seront appliquées les futures revalorisations de l'indice Fonction publique,
que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget.

Question n° 11

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Nous vous proposons de procéder au recrutement d'un chargé de missions auprès de notre Directrice Générale des Services (poste d'attaché). Ensuite, au reclassement de 2 adjoints techniques de 2ème classe qui vont passer en 1ère classe. Je vous fait remarquer qu'il s'agit de la dernière phase de reclassement, afin de rétablir la situation des adjoints techniques de deuxième classe, qui étaient avant agents techniques. Ensuite, à la promotion de 3 adjoints administratifs de 2ème classe en 1ère classe, suite à leur réussite à l'examen professionnel. Il est précisé qu'un seul poste est créé, compte tenu de l'existence de deux postes laissés vacants par deux promotions récentes d'adjoints de 1ère classe en adjoint principal. Enfin, au passage au temps complet d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique, actuellement à 68,57 %.

Mme MARTIG DECÈS : On va voter pour cette délibération, vous voyez, on n'arrête pas de voter pour, non, mais c'est très bien qu'il y ait un recrutement d'un attaché, puisque je vous avais fait la remarque, justement, pour une délibération précédente, justement, il y avait des postes d'attachés qui n'étaient pas pourvus, en tout cas, c'est très bien que Mme RAMBEAU, puisse avoir du soutien. Voilà, nous en sommes très contents.

M. RIESTER : Merci pour elle.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Question n° 12

MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LEGEAY expose le projet de délibération.

Nous vous proposons la mise en place et le financement d'un contrat d'apprentissage au sein du service enfance, dans le cadre de la préparation d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire, et du sport. Je vous rappelle que pour réaliser cette opération, il a fallut réunir le comité technique paritaire, celui-ci a émis un avis

favorable, à l'unanimité, le 2 juillet dernier. Nous sommes autorisés à créer ce contrat d'apprentissage dans la ville.

Mme MARTIG DECÈS : Nous voterons bien sur pour cette délibération, j'ai quand même une petite remarque, si ce n'est pas un oubli. Vous mettez, la formation est prise en charge, par la commune, pour un montant de 2 332 euros, vous n'oubliez pas le Conseil Régional ? Puisque vous savez en ce qui concerne la pratique de l'apprentissage, pour les collectivités territoriales, nous avons la chance que le conseil régional d'Ile de France, finance la formation, pas le salaire, je ne parle pas du salaire mais de la formation, à hauteur de 2 000 euros. Donc, c'est versé directement à l'établissement où est en apprentissage, le jeune, et c'est déduit de votre facture. Donc, je pense que la délibération n'est pas bonne.

M. RIESTER : Merci pour cet éclairage.

Mme MARTIG DECÈS : Je fais des économies à la commune.

M. RIESTER : Parfait. Très bien, merci de cet éclairage. Je sais que vous êtes la porte parole de la Région, de toute façon, dans ce conseil municipal. Qui a d'autres commentaires ? Attendez, si c'est dans la formation, les 2000 euros, qui sont pris directement au centre, on ne va pas le mettre ici, puisque cette formation est prise en charge par la commune pour un montant de 2232 euros, vous, vous nous dites...Ce sera mis dans le compte rendu que vous faites un éclairage sur ce point là, voilà, très bien

Mme MARTIG DECÈS : Vous annulez la formation..

M. RIESTER : Qu'est-ce qu'on annule la formation ?

Mme MARTIG DECÈS : Vous annulez la phrase la formation, je ne sais pas, après c'est vous effectivement, qui ...

M. RIESTER : Ce sera dans le compte rendu, vous verrez, ce sera bien ce que vous avez dit...Bien, parfait.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage au sein du service enfance dans le cadre de la préparation d'un BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niveau IV)

AUTORISE le financement du contrat d'apprentissage et de la formation, qui sera prévu au budget

Question n° 13

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DE LA VOIE DES LONGS SILLONS ET APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX CORRESPONDANTS

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Lors du conseil municipal du 26 janvier 2009, celui-ci a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes de la Brie des Templiers pour la réalisation de la voie des Longs Sillons.

Il s'avère qu'en fonction de l'évolution des ventes, un nombre insuffisant de branchements a été prévu au regard des projets, comme je vous le disais, de commercialisation de terrains. Donc, il y a des besoins supplémentaires, qui sont pour la commune de Coulommiers, vous l'avez écrit sur la note de présentation, pour un montant de 8 235 € HT, et pour la communauté de communes de la Brie des Templiers, pour un montant de 20 595 € HT. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la conclusion d'avenants aux marchés de travaux, afin de définir la répartition financière des travaux supplémentaires entre les membres du groupement. Voilà, M. le Maire.

M. RIESTER : Très bien, merci M. FRÉMONT. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Oui, dites moi, est-ce que j'ai bien lu, cela nous fait augmenter le marché de 17% ? Oui, c'est bien cela ?

M. FRÉMONT : Le marché de..

M. THIERRY : De la SADE.

M. FRÉMONT : C'est possible, tout à fait.

M. THIERRY : Mais, 17%, c'est..

M. FRÉMONT : Mais pas le marché global, la SADE, c'est un petit pourcentage par rapport à la masse du marché. Mais, si vous voulez, la convention, elle est passée sur l'ensemble du marché. Donc, il y a eu une partie, c'est COLAS, une partie, c'est la SADE, vous voyez ce que je veux dire. Donc, c'est véritablement minuscule par rapport au projet global, mais étant donné que l'on a vendu un certain nombre de terrains, avec des superficies différentes de ce que nous avions prévu, automatiquement, cela nous oblige à créer d'autres branchements, et pour disons, réajuster, on est bien obligés de passer en conseil municipal, ces différences.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. TREGOAT, Groupe les Verts, Mme RABEY),

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de la voie des Longs Sillons et autorise le Maire à le signer et à l'exécuter.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°09-05 MAPA – Lot n°1 conclu avec la société COLAS et autorise le Maire à le signer et à l'exécuter.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°09-05 MAPA – Lot n°2 conclu avec la société SADE et autorise le Maire à le signer et à l'exécuter,

Question n° 14

PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

M. RIESTER : Là aussi, c'est un engagement pris pendant la campagne électorale, concernant l'implantation d'un distributeur automatique de billets à VAUX. Etant donné, et je vais laisser la parole à M. FRÉMONT, qui va nous donner un peu plus d'éléments nécessaires. Etant donné les difficultés et le coût de l'implantation de ce distributeur, avec notre partenaire, qui est le CIC, il nous est apparu logique de répondre favorablement à leur demande, de participer au coût d'implantation du distributeur, qui sera donc à Vaux, à l'entrée du mail commercial, et donc, nous vous proposons la participation de la ville, à travers un protocole d'accord pour l'implantation de ce distributeur. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme CANALE : Oui, évidemment, nous sommes pour, mais, simplement, nous nous étonnons de la somme monumentale, 30 000 euros pour la commune, c'est assez important, même très important.

M. FRÉMONT : Vous savez, que ce distributeur automatique de billets, va avoir pour logement, le local poubelle. Donc, qui est un local absolument pas sécurisé, qui va être coupé en deux, une partie distributeur automatique de billets, donc totalement sécurisé, c'est-à-dire, du sol ou sous sol au plafond. C'est une estimation, mais en fonction des expériences passées, et discussions avec les responsables du CIC, qui sont venus sur place, on sera véritablement dans cette fourchette de prix pour sécuriser l'ensemble.

Mme CANALE : Ce local, excusez moi, il appartient à la ville ?

M. RIESTER : Ce local appartient au propriétaire qui est la Foncière MASSENA, représentée par M. CHARDONNET.

M. FRÉMONT : Qui en aucun cas, ne voulait participer aux frais, et comme il était beaucoup plus important, d'une part, parce que c'était une promesse de campagne, et qu'il y avait énormément de gens qui réclamait ce distributeur automatique de billets..

Inaudible

M. FRÉMONT : Le coût, ce n'est pas, disons, sorti d'un chapeau, c'est exclusivement, avec les discussions que nous avons eues avec les gens du CIC, et ce ne sont pas eux, si vous voulez qui vont mener, et on est arrivés dans cette fourchette de prix, pour ne pas revenir après, avec 2000 ou 3000 euros de plus. Et en plus, comme dit Pascal FOURNIER, c'est une participation, d'autres prix seront prix en charge..

M. RIESTER : Bien sur. C'est une partie du prix seulement, c'est une participation de la ville, pour faire en sorte qu'il y ait un distributeur de billets, mais Mme MARTIG, va avoir quelque chose à redire à tout cela.

Mme MARTIG DECÈS : Oui, je suis désolée, le contexte actuel, par rapport aux banques, franchement, aménager pour 30 000 euros, en tout cas de travaux, je trouve que c'est un peu mal négocié, peut être, attendez, la finalité quand même, c'est eux qui vont engendrer de l'argent. Je comprends bien le service rendu à la population, nous avons cela aussi à notre programme électoral, il n'y a aucun problème sur le fond. Mais, je trouve que le CIC, là, c'est un peu abuser. Vraiment, honnêtement, dans le contexte actuel.

M. RIESTER : M. FRÉMONT, je répondrai. Simplement, concernant ce projet là, on a vu avec un maximum de banques, un grand nombre de banques nous a dit, on ne veut pas faire, quoi qu'il arrive, on ne veut pas faire, donc là, le CIC nous a dit, on veut bien faire, on a regardé ensemble, l'emplacement qui serait le plus judicieux, pour le service rendu à la population. Il me semble, que c'était le meilleur emplacement possible. Cela nécessitait des aménagements, des sécurisations comme vous l'a décrit, M. FRÉMONT, et il y a une participation de la ville, parce que sinon, il n'y aurait pas eu par les banques, l'investissement. Voilà, après vous pouvez dire que l'on aurait pu négocier autrement, que l'on a mal négocié. Moi, j'ai totalement confiance dans les gens qui ont négocié, ils ont fait cela très bien, on a pris le temps, on a discuté, on a évalué..

Inaudible

M. RIESTER : Oui, mais faites nous confiance. C'est ce que je dis. De temps en temps, faites nous confiance. Vous ne faites jamais confiance, de temps en temps faites nous confiance. Il y a des gens aussi, qui ne sont pas plus bêtes que d'autres, qui ont travaillé là-dessus, et je suis même convaincu, qu'ils sont peut être plus compétents que dans de nombreuses communes, je les félicite de ce travail, et je vous demande de voter ce protocole...

M. TREGOAT : Je ne vais pas revenir sur la somme de 30 000 euros, cela fait déjà depuis la fermeture de CHAMPION, que je sollicitais même à votre prédécesseur, ce distributeur automatique de billets, pour la population et plus particulièrement pour les gens de VAUX. Mais, je voulais juste, suite à votre présentation, il y a un mot qui me chagrinait, si vous pouvez me le justifier, il est marqué, considérant qu'après consultation, le CIC...

M. RIESTER : Attendez, vous êtes à quelle page M. TREGOAT ?

M. TREGOAT : La deuxième.

M. RIESTER : La première page du protocole d'accord.

M. TREGOAT : Non, c'est la deuxième page, la délib. C'est considérant qu'après consultation, le CIC accepte d'installer et d'exploiter un distributeur automatique de billets, dans le centre commercial. C'est le mot « dans », il sera à l'extérieur, les gens auront accès 24H sur 24, ou c'est dans le centre ?

M. FRÉMONT : Il sera à l'extérieur, et les gens auront la possibilité d'utilisation 24 H sur 24, mais comme vous a dit le Maire, c'est un local qui se trouve à l'extérieur a droite de l'entrée de la galerie marchande, c'est 24 H sur 24.

M. TREGOAT : D'accord, mais c'est le mot « dans », qui me chagrinait. Donc, nous voterons pour. Je remonterai aux gens de VAUX, ils seront contents d'avoir un DAB. Merci.

M. RIESTER : Comme d'ailleurs, cela s'est très bien passé au quartier des Templiers.

M. TREGOAT : A la Commanderie des Templiers.

M. RIESTER : On l'avait installé, c'est super.

M. TREGOAT : Pas de souci de ce côté-là. Et nous avons voté pour aussi.

M. RIESTER : Je m'en rappelle.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

APPROUVE le protocole précisant les modalités de participation des différents partenaires pour la mise à disposition d'un local situé au centre commercial de Vaux destiné à l'implantation et l'exploitation d'un distributeur automatique de billets par le CIC.

AUTORISE le Maire à signer le protocole susvisé.

Question n° 15

CESSION DE TERRAIN A LA SCI TONIC

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Monsieur et Madame MONTVIGNIER représentant la SCI TONIC, souhaitent d'acquérir un terrain dans la zone industrielle. Ils sont actuellement propriétaires de SPORT 2000, cette superficie pour eux est maintenant trop petite et ils ont décidé de s'agrandir pour mettre en vente d'autres produits tel que le vélo. La superficie du terrain sera de 4000 m², sur la parcelle cadastrée ZA 113, le prix de 63 euros HT le m² représentant la somme de 252 000 euros HT.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. TREGOAT : Que va devenir l'ancien SPORT 2000 ?

M. FRÉMONT : Ils sont propriétaires du terrain, certainement qu'ils vont..., le bâtiment etc, j'imagine qu'ils le remettront en vente, c'est du domaine privé.

M. THEVENOT : Dans le prolongement de la question de M. TREGOAT, on a un droit de préemption sur les terrains de la zone industrielle ou pas, de manière générale, en cas justement de revente ?

M. FRÉMONT : Tu réponds, Jean-Pierre ?

M. RIESTER : J'ai un doute. C'est une bonne question. On va réfléchir.

M. AUBRY : On a un droit de préemption sur les terrains, je ne suis pas certain que nous ayons droit de préemption sur les reventes, sur les constructions.

M. RIESTER : Je ne crois pas, mais bon, on va se renseigner précisément.

M. AUBRY : On a droit de préemption sur les fonds de commerce en centre ville, mais pas sur les bâtiments.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

Vend un terrain d'une surface approximative de 4000 m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée section ZA 113 (voir plan ci-joint) au prix de 63 euros HT le m², en zone industrielle à Coulommiers, représentant ainsi la somme de 252 000 euros HT.

- Dit que la surface définitive sera déterminée précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division

- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Latrille, notaire à Coulommiers.

Question n° 16

CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI MAJU

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Messieurs VIET et GALINIER, qui représentent la SCI MAJU, souhaitent également, acquérir un terrain de 6000 m² c'est la même parcelle cadastrée ZA 113 le montant est de 63 euros HT le m² pour un total de 378.000 euros HT.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : La SCI MAJU va acquérir un terrain, ils vont vendre quoi ? A vrai dire, je n'ai pas trouvé ce que c'était.

M. FRÉMONT : Dans toutes les ventes de terrains que nous faisons, notre objectif est que tous les terrains vendus ne fassent pas concurrence à des commerces du centre ville.

Donc, systématiquement, il est bien dit et spécifié que la zone industrielle ne peut accueillir des commerces, disons concurrentiels directement avec le centre ville. Je dis centre ville, centre ville, c'est à dire la zone commerciale. Puisque la majorité des boutiques, sont des petites boutiques, et qu'en règle générale, si vous voulez, les gens qui viennent en zone industrielle, c'est pour avoir de la superficie. Donc, c'est pour du mobilier..., ce qui va nécessiter des surfaces et des superficies de ventes, plus importantes que le centre ville.

M. RIESTER : Et on travaille en très bonne intelligence.

M. TREGOAT : Et la société MAJU, c'est quoi ?

M. RIESTER : C'est une société civile immobilière, constituée par M. VIET et M. GALINIER, on travaille avec eux, ils nous tiennent au courant sur leurs réflexions, sur quels types d'activités mettre sur ce local. A priori, comme ce n'est pas finalisé, on n'a pas pu le mettre directement là, dans le booklet. Ce sera vraiment des activités complémentaires à ce que l'on a aujourd'hui, à Coulommiers, et qui renforcera l'attractivité commerciale de Coulommiers.

M. THIERRY : Je suis surpris quand même, que vous nous donniez cette réponse, j'aurais aimé, quand même, que lorsque l'on vend un terrain, on sache ce qui va se passer. Là, vous nous dites, on va vendre, et puis on ne sait pas.

M. RIESTER : On est en négociations qui sont des négociations qui ne peuvent pas être publiques, systématiquement.

M. THIERRY : Il fallait leur faire une promesse.

M. RIESTER : Attendez, de toute façon, là ce n'est pas vendu, c'est une autorisation de signer une promesse de vente, avec la ville. Donc, moi, tant que je n'ai pas l'activité, je ne signerai rien du tout. Vous savez très bien, M. THIERRY, pour signer une promesse de vente, moi, Maire de Coulommiers, j'ai besoin d'avoir une délibération du conseil municipal, m'autorisant à le faire. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire les activités qui vont être in finé, dans ces locaux. Mais avant de signer la promesse de vente, bien évidemment, j'attends d'avoir la garantie de la SCI MAJU, concernant les futures activités qui seront dedans. D'après le travail, en pleine collaboration que l'on a avec M. VIET et M. GALINIER, cela devrait être des commerces complémentaires à notre dispositif commercial, actuel, pour renforcer l'attractivité de Coulommiers.

M. THIERRY : Mais dans votre réflexion de magistrat de cette ville, Monsieur RIESTER..

M. RIESTER : Premier magistrat.

M. THIERRY : Je suppose que ce n'est pas la même chose de vendre à une activité qui va employer 30 personnes, que d'en employer 50.

M. RIESTER : Totalemment.

M. THIERRY : Donc, c'est important de savoir.

M. RIESTER : Oui, je vous redis la même chose M. THIERRY, j'y travaille, on est en pleine relation, et on ne va pas faire n'importe quoi.

M. THIERRY : Quand vous nous dites, que sur la zone industrielle, il n'y a pas de société qui viennent concurrencer le centre ville,

M. RIESTER : Non, je n'ai pas dit cela. Je n'ai sûrement pas dit cela, j'ai dit, parce que la concurrence a parfois du bon. J'ai dit simplement que d'après les travaux que nous menions, avec la SCI MAJU, les enseignes qui seront installées à cet endroit là, devront être des enseignes complémentaires en termes d'attractivité commerciale. Je n'ai pas dit que cela ne concurrencerait pas, j'ai dit que cela devrait, cela contribuera à l'attractivité de Coulommiers. Voilà, c'est tout et ce que l'on souhaite, effectivement, pas mettre de la concurrence pour de la concurrence, ou pour aller remettre de la tension avec le centre ville, parce que l'on veut, justement, qu'il y ait un bon équilibre entre le centre ville et la zone d'activité périphérique. Là, en l'occurrence, on travaille pour que ce ne soit pas une concurrence frontale, mais que l'on essaye de faire en sorte que ce soit complémentaire à l'offre actuelle.

M. THIERRY : Espérons que ce ne soit pas un concessionnaire automobile, M. RIESTER.

M. RIESTER : Pourquoi vous me dites cela ?

M. THIERRY : Je ne sais pas, cela pourrait faire concurrence à d'autres vendeurs de voitures.

M. RIESTER : Vous savez, parce que vous sous entendez, j'ose espérer que c'est plus la boutade qu'une arrière pensée. Vous n'êtes pas sans savoir, que quand j'étais adjoint aux affaires financières et au développement économique, nous avons vendu un terrain à CITROEN, et que nous avons vendu un terrain pour un feu vert, à Coulommiers, et que s'il y a des concessions garages, réparateur automobiles, qui souhaitent s'installer à Coulommiers, ils seront les bienvenus à Coulommiers.

M. THIERRY : Mais, bien sur. CITROEN, c'est PSA.

M. RIESTER : Il faut que ce soit dit. Parce que les sous entendus, de ce style, je préfère tout de suite repréciser les choses. Et mettre pour une fois en perspective, par rapport à ce que j'ai eu l'occasion de faire à Coulommiers

M. THIERRY : Ecoutez, on verra.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. COILLOT : M. RIESTER, dans les deux personnes que vous avez citées de la société MAJU, l'un des deux est déjà commerçant dans le centre ville.

M. RIESTER : Oui, c'est plutôt pas mal, vous êtes d'accord avec moi, c'est plutôt bon signe, cela veut dire que l'on n'est pas dans une espèce d'implantation commerciale, qui irait contre les intérêts des commerçants du centre ville. Puisque, justement, un des acteurs de cette SCI, est un commerçant du centre ville. D'accord, on est d'accord.

M. AUBRY : Il faut savoir, que là c'est uniquement, une promesse de vente, que vous faites. La vente sera réalisée que sur conditions suspensives, qui est, la première chose, l'obtention du permis de construire. Lorsque vous déposez un permis de construire, c'est assujéti au SDIS, et aussi également, à la CDAC, qui va définir si l'on donne l'autorisation. Bien, oui. Donc, c'est complémentaire, cela ne se fait pas comme cela.

M. THIERRY : Dans les conditions suspensives, avez-vous la garantie que le commerçant qui s'installera, ne fermera pas son commerce en centre ville ? Cette garantie, l'avez-vous ?

M. RIESTER : M. THIERRY, on verra les garanties, tout cela sera transparent. Vous verrez cela en réunion d'urbanisme, je vous dit que le projet qui est en cours, en transformation, si je puis dire, entre la SCI MAJU, et nous, sera garant du fait que ce seront des commerces complémentaires, par rapport à ce que l'on a dans Coulommiers. Après, ce que fera le commerçant du centre ville, c'est quand même sa responsabilité et pas la nôtre, de savoir ce qui se fera dans Coulommiers. Voilà, on est quand même dans une société de liberté, où il faut, un tout petit peu, faire confiance à des entrepreneurs, qui investissent dans la zone. Moi, je vous dit, je suis très content qu'il y ait des entrepreneurs qui viennent s'installer dans Coulommiers, viennent créer des emplois, viennent créer des activités pour l'intérêt de Coulommiers en terme fiscal, en terme d'emplois, je préférerais que l'on se réjouisse tous, parce qu'il y a des gens qui veulent investir financièrement dans Coulommiers pour créer de l'emploi, créer de l'activité. En tout cas, moi je m'en réjouis, ainsi que le groupe Ensemble pour Coulommiers. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÉS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

- vend un terrain d'une surface approximative de 6000 m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée section ZA 113 (voir plan ci-joint) au prix de 63 euros HT le m², en zone industrielle à Coulommiers, représentant ainsi la somme de 378.000 euros HT.

- dit que la surface définitive sera déterminée précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division

- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Latrille, notaire à Coulommiers.

Question n° 17

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU TRIBUNAL DE COULOMMIERS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Ce point est complémentaire, je dirais même corollaire à la question 19, que vous a présentée Mme DELOISY, et qui nous propose l'ouverture d'un point d'accès au droit, dans l'actuel Palais de Justice. Il s'agit de demander à l'Etat, une subvention permettant de réaliser une mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, dans cet ensemble. Dors et déjà, les services techniques ont réalisé les études pour chiffrer cette opération. C'est pourquoi, nous vous demandons ce soir, l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat, et en vue d'une subvention à hauteur de 26 675 euros qui représentent 50% du montant hors taxe de cette opération de mise en accessibilité des locaux.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. Des questions ?

Mme MARTIG DECÈS : Nous voterons bien sur, pour cette délibération, même remarque que tout à l'heure, pourquoi vous ne sollicitez pas non plus, le Conseil Régional, qui aide par rapport à ce type d'opération ?

M. RIESTER : Ecoutez, on va regarder. Peut être qu'on aurait dû le faire, je ne sais pas. On va regarder. Peut être un complément.

M. FOURNIER : Oui, tout à fait. Là il s'agit de répondre rapidement à un souhait commun de la liste, d'ouvrir rapidement ce point d'accès au droit, de le mettre en accessibilité, de la mettre sur 2010, nous aurons des travaux à réaliser sur cet ensemble. Nous ne manquerons pas, à l'occasion de solliciter des subventions, à la fois, vis-à-vis de la Région, et du Département.

M. RIESTER : Très bien.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2010 dont le montant des travaux est estimé à 53 350 euros HT
- approuve le plan de financement
- demande la subvention au taux le plus élevé à l'Etat

- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 18

REMBOURSEMENT DE MATERIEL VOLE A LA SOCIETE RODRIGUE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Nous devons déplorer, malheureusement un vol de matériel informatique qui est intervenu début juillet, dans les locaux de l'office de tourisme. Ce vol s'est réalisé sans effraction, nous devons donc, malheureusement y palier. Nous devons rembourser la société RODRIGUE, à laquelle nous louions du matériel informatique et la billetterie

ainsi que l'ensemble logiciel, pour un montant de 14 200 euros. Bien entendu, les services ont immédiatement réagi pour implanter un outil complémentaire qui a pu répondre aux besoins du début de la saison culturelle, on se doit maintenant de rembourser la société RODRIGUE.

M. TREGOAT : Excusez-moi, mais là je suis quand même assez étonné, parce que, 14 200 euros, pour un ordinateur, un logiciel, un sabot, je trouve que cela fait un peu..

M. FOURNIER : Je vous réponds, pardon M. TREGOAT, bien entendu cela peut vous interpellé, c'est d'une part, du matériel professionnel, d'autre part, il y a l'aspect logiciel, il y a aussi tout le travail de re saisie de la base de donnée qui a dû être faite, sachant que la saison culturelle avait été entièrement rentrée, la saison 2009/2010, dans cette base de données. Il faut ajouter au hard le soft, mais aussi le travail qu'il a fallu faire pour re renseigner cette base et la re saisie de toute la saison culturelle. C'est aussi des heures de travail.

M. TREGOAT : Et pourquoi passer par une société prestataire ?

M. FOURNIER : Prestataire, parce que ce type de logiciel est très spécialisé, il ne s'invente pas. Il interface des billetteries, il permet aussi de faire des réservations, il peut permettre de faire une réservation dans le cadre d'une place de spectacle à la place près. Ce sont des logiciels spécialisés, avec des passerelles de gestion. Cela ne s'improvise pas, nous, sous Excel, c'est sous Access.

M. TREGOAT : Nous, là maintenant, aujourd'hui, il est bien assuré le matériel ?

M. FOURNIER : On a doté le centre culturel d'une alarme. C'est arrivé à un moment, sans effraction. Je pense que les gens qui sont passés devant, au moment, malheureusement, il n'y avait pas de personnel, face au bureau. Peut être au moment de la pose à midi, rapidement, on retiré tout le matériel. C'est des professionnels du vol, on peut en rencontrer fréquemment, malheureusement.

M. TREGOAT : C'est des professionnels du vol, qui avaient besoin d'une commande, quelque part, parce que pour voler un sabot et ce matériel là, c'est quelqu'un qui était intéressé, il n'y a pas photo.

Mme CANALE : Moi, ce qui m'étonne quand même dans cette affaire, c'est que la société, n'était pas assurée, la société ou la commune, il n'y avait pas d'assurance, pour se prémunir d'un tel vol. Là, ce que l'on est en train de voir, c'est que, en gros ce vol, cette effraction, va quand même coûter la modique somme, à la commune, de 14 200 euros. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu d'assurance de prise, soit par la commune, soit par la société.

M. FOURNIER : La commune comme vous-même, en tant que particulier, n'est assurée, que sur des vols en cas d'effraction. Là, en l'occurrence, malheureusement pour nous, ce vol est intervenu, sans qu'il y ait effraction. Si vous laissez les clés sur votre voiture, on vous la vole, vous ne serez pas remboursée. Si votre porte est ouverte au moment où vous êtes cambriolée, ce sera la même chose.

M. THIERRY : Voilà, M. le Maire, on ne remplace pas les moyens humains, il faut du personnel. Je suis quand même un peu triste pour Mme MOTOT, qui, me semble t-il, pour 14 000 euros, aurait pu offrir à une classe, un ensemble d'ordinateurs portables.

Mme MOTOT : J'ai oublié de vous dire, d'ailleurs, tout à l'heure..

M. RIESTER : Vous auriez mieux fait de vous taire, M. THIERRY..

Mme MOTOT : Il y a toute une école, qui a été dotée d'informatique. C'est tout neuf. Cela peut arriver, quelqu'un qui est à l'affût et qui vient voler à l'heure du déjeuner ou autre.

M. RIESTER : Hé oui. Cela nous a donné l'occasion, et on continue de le faire, de voir de quelle manière on peut sécuriser les ensembles informatiques. Aujourd'hui, il y a des systèmes anti vol, M. FOURNIER, il y a des systèmes qui existent pour sécuriser le matériel informatique, il faudra quand même prendre toutes mesures, pour ne pas que cela se reproduise, j'en suis bien convaincu.

M. THIERRY : Il y a les sauvegardes, M. le Maire.

Mme MAASSEN : Juste ajouter, nous avons doté l'office du tourisme d'une alarme.

Mme SABATÉ : Simplement une petite observation, 14 200 euros pour cela plus l'alarme, plus les sauvegardes, plus le reste, cela commence à chiffrer toutes ces choses.

M. RIESTER : Je sais bien, qu'est-ce que vous voulez, vous savez, le vol c'est terrible. Mais, on s'équipe, on met une alarme, on a équipé de nombreux équipements publics d'alarmes, on aurait préféré s'en passer, mais qu'est-ce que vous voulez ? Les voleurs dans notre pays.. On a mis les alarmes, et on a pris la décision de sécuriser aussi, un certain nombre d'équipements informatiques.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, Mme SABATÉ),

AUTORISE le remboursement du matériel et du logiciel volé, à la société RODRIGUE – 2, rue des Tartres – 95110 SANNOIS, pour un montant total de 14 200 euros.

Question n° 19

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

M. FOURNIER détaille la présentation de la décision modificative N°2 budget ville 2009 :

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 39 375 euros en dépenses et en recettes.
En investissement la DM s'équilibre à 284 510 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont les suivants :

Recettes de fonctionnement

Inscription du solde de la subvention versée par l'ANAH dans le cadre de l'OPAH : 11 320 €.

Participation des riverains aux travaux de branchement au réseau d'eaux pluviales rue des Margats. Un peu dans l'esprit de ce dont nous avons parlé tout à l'heure, relativement à l'institution d'une nouvelle taxe. Vous savez que nous avons réalisé l'année dernière l'assainissement de la rue des Margats, tant en assainissement, en effluents et en eau de pluie. Toutes les usines et les terrains qui sont connexes, les propriétaires, ont dû se raccorder, et ont participé aux frais de raccordement, et nous enregistrons donc une recette de 16 140 € à cet effet.

Dotations exceptionnelles de l'Etat pour l'émission des passeports sécurisés : 6 790 €. J'ai eu l'occasion moi-même de faire refaire mon passeport, cet été, et j'ai pu constater que cela se faisait désormais, dans des locaux qui avaient été remis à neuf, et que le matériel qui avait été livré par la Préfecture, était digne de ce nom, c'est-à-dire, permettait vraiment de bonnes conditions de faire des passeports biométriques. Indépendamment de cela, peut être une petite précision, les Maires, et donc, la commune de Coulommiers, ont fait le choix que les photographies ne soient pas réalisées sur des postes dédiés, mais que cette action soit toujours réalisée par les photographes professionnels.

Subvention de la DRAC et du Conseil Général pour l'exposition des photos d'Yvette Troispoux : 2 200 € et 500 €.

Dépenses de fonctionnement

Diminution de l'autofinancement : - 11 965 €.

Diminution des intérêts dus au titre des emprunts : - 25 000 €. Je vous rappelle qu'en DM 1, nous avons déjà inscrit - 50 000 euros, nous envisageons vraisemblablement, si les taux continuent de baisser, ou se stabilisent, d'inscrire 20 000 € en DM 3. Nous avons inscrit 275 000 € au budget primitif d'intérêts, bien entendu, c'est moins 75 000 €. A titre indicatif, le RIBOR, moins trois mois entre le 1^{er} janvier 2009 et septembre 2009, est passé de 2,89% à 0,76. Le RIBOR, 12 mois, pour les mêmes périodes de 3,05 à 1,25. Le LIBOR SUISSE, vous savez que l'un de nos emprunts assortis au LIBOR SUISSE, de 0,34 en janvier, contre 0,11. On voit toute la pertinence de cet emprunt.

Assurance dommages ouvrage pour la réhabilitation du gymnase des Templiers : 14 200 €.

Consommables et pièces informatiques : 13 000 €.

Diminution des crédits inscrits pour les dépenses de carburants : - 10 000 €. Là c'est l'effet favorable de la chute des coûts de carburants. Versus ce que nous avons pu côter au moment de la constitution du budget en plein pic de la crise, les carburants avaient fortement remontés

Complément pour la restauration des façades du presbytère : 9 510 €.

Remboursement du matériel volé à la société RODRIGUE : 14 200 €.

Recettes d'investissement

Diminution de l'autofinancement : - 11 965 €, soit une prévision d'autofinancement à hauteur de 1 811 170 € (1 500 000 € initialement prévu au BP).

Diminution de l'emprunt : 255 865 €, soit une prévision d'emprunt à hauteur de 1 491 286 € (2 234 716 € prévu au BP).

FCTVA 2009 sur les investissements 2008 (mesure du plan de relance) : 415 000 €.

Solde du contrat triennal de voirie pour l'aménagement de la voie des Longs Sillons : 90 540 €.

Dépenses d'investissement

Travaux de gros œuvre pour la mise en place d'un distributeur de billets dans le quartier de Vaux : 30 000 €.

Relevés topographiques et études préalables aux travaux du tribunal : 25 000 €.

Baie vitrée et rideaux d'occultation pour l'école Vaux Village. C'est toujours notre programme fort, en faveur des écoles. Cela passe en DM, c'est quelque chose de supplémentaire, que l'on a du mettre dans le cadre de l'aménagement de la petite cantine : 11 700 €.

Un poste important aussi, nous avons décidé d'inscrire en DM, l'achat de deux minibus. Un minibus pour Longchaumois et un minibus pour les services enfance et jeunesse. Vous pourrez voir dans les décisions du Maire, me semble-t-il, le nombre non négligeable de conventions que nous sommes amenés à passer au cours de l'été, avec le milieu associatif pour obtenir le prêt de bus. En réponse à ces conventions, cela signifie que le milieu associatif le font, certes, de façon tout à fait favorable et avec leur agrément, quelque part, cela les pénalise, on use leurs minibus. Il nous appartient d'acheter au plus vite, un minibus pour le service jeunesse, qui commence à être un petit peu fatigué. Quant à celui de Longchaumois, c'est effectivement quelque chose de tout à fait nécessaire. Qu'en matière de d'arbitrage budgétaire, franchement, vous verrez, M. TREGOAT, c'est bien au fait, qu'en matière de transport urbain, nous avons fait des efforts considérables vis-à-vis du passage à du transport urbain écologique. Pour ce type d'activités, l'offre n'existe pas, typiquement, quand on regarde Longchaumois et quand on regarde les problématiques climatiques, et des problèmes d'altimétrie, envisager du transport électrique avec une faible autonomie, cela ne répond absolument pas à la carte. Effectivement, nous sommes sur des moyens conventionnels pour autant doté de tout ce qui est éventuellement, pot catalytique, FAP lorsqu'il s'agit d'un diesel, donc, le moins polluant possible. Et puis, on a un réel besoin de réponse à nos problématiques minibus, c'est la raison pour laquelle, nous inscrivons deux minibus : 60 000 €

Complément pour la modification du PLU : 12 100 €.

Complément pour l'aménagement du parking de l'Aître. Là, on a négocié un marché à une époque, il y a un certain nombre de choses à faire en supplément, les surprises que l'on peut avoir sur tout ce qui est assainissement, qui demande une augmentation de ce budget à hauteur de : 90 000 €.

M. RIESTER : Vous enchaînez, M. FOURNIER sur les deux autres décisions modificatives ? On les votera après. On répondra aux trois

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste

et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la délibération.

Question n° 20

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Cette fois ci, c'est la DM N°1 en ce qui concerne le budget eau. En Fonctionnement celle-ci s'équilibre à hauteur de 1 429,70 euros tandis qu'en investissement la DM s'équilibre à 21 921,67 euros en dépenses et en recettes.

Recettes d'investissement

Ajustement du solde de la section d'investissement suite à la réforme de la comptabilisation des ICNE en M49 : 17 309,48 €.

Autofinancement : 1 429.70 € (*Pour mémoire l'autofinancement prévu au BP s'élevait à 38 215 €*)

Emprunt : 3 182.49 € (*Pour mémoire l'emprunt prévu au BP s'élevait à 266 585 €*).

Dépenses d'investissement

Complément pour les travaux d'adduction en eau potable de la Cour de l'Ange : 18 360 €.

Avenant au marché d'aménagement de la voie des Longs Sillons : 2 870 €.

Complément pour le changement de la canalisation AEP sur le parvis du théâtre : 15 000 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG DECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 du budget du service de l'eau, suivant le tableau annexé à la délibération.

Question n° 21

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus sur le service de l'assainissement depuis le vote du budget primitif.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 40 813,10 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à 36 295 euros en dépenses et en recettes.

Recettes de fonctionnement

Taxe de raccordement : 39 480 €.

Ajustement du solde de la section d'exécution suite à la réforme de la comptabilisation des ICNE en M49 : 1 333,10 €.

Dépenses de fonctionnement

Diminution de l'autofinancement : - 10 000 €.

Mission d'assistance au renouvellement de la délégation de service public pour les réseaux d'assainissement : 10 000 €.

Complément pour la location d'une parcelle à la SNCF : 1 333,10 €.

Annulation de titre : 39 480 €.

Recettes d'investissement

Diminution de l'autofinancement : - 10 000 €. (Pour mémoire l'autofinancement prévu au BP s'élevait à 210 545 €).

Subvention du Conseil Général pour les travaux d'assainissement sur la voie des longs Sillons : 46 295 €.

Dépenses d'investissement

Complément pour les travaux d'assainissement de la Cour de l'Ange : 6 000 €.

Avenant au marché d'aménagement de la voie des Longs Sillons : 4 000 €.

Provision pour travaux : 26 295 €.

Débat concernant les trois décisions modificatives :

Inaudible.

Mme MARTIG DECÈS: Je pensais que M. TREGOAT allait prendre la parole. En fait, nous aussi, en fait c'est dans les tableaux, il est marqué honoraires vétérinaires, produits pharmaceutiques pour chiens, on ne sait pas trop ce que c'est.

M. FOURNIER : Clairement, nous avons la brigade canine de la police municipale.

Mme MARTIG DECÈS: D'accord, c'est la brigade canine. Et page, il n'y a pas de page, la dernière feuille, complément pour achat de marabout.

Inaudible

Mme MARTIG DECÈS: Vous ne pouvez pas me répondre maintenant, mais ce sont des choses assez bizarres, après, il y a également à virer vers le BAT, ce sont des lignes qui sont pour nous pas très... voyez.

M. FOURNIER : Les marabouts, ce sont les barnums, tels qu'on a pu en installer, me semble t-il, lors de la Saint FIACRE.

Mme MARTIG DECÈS: Non, parce que la Saint FIACRE, c'est sur une ligne à part. Ce n'est pas la même chose.

M. FOURNIER : C'est la même chose en plus petit. Il y a effectivement le gros barnum et les petites structures autour.

Mme MARTIG DECÈS: Transparent, ce serait bien de mettre tout ensemble.

M. FOURNIER : Cela correspond à une facture, cela correspond à un marché, effectivement, c'est une ligne.

Mme MARTIG DECÈS: Non mais d'accord, mais sinon, les - 2 400 et - 7000 juste en dessous, complément marabouts, à virer BAT plus haut, virement sur le compte c'est quoi ?

M. FOURNIER : C'est des jeux d'écriture, on a du changer de..

M. RIESTER : Micro fermé.. en commission des finances, je vous invite les uns et les autres, bien évidemment, on est là pour répondre aux questions des uns et des autres, en conseil municipal, mais quand c'est vraiment des questions techniques, d'écritures comptables, pourquoi, comment etc.. le plus possible, de poser ce genre de questions en commission finances, parce que c'est là où l'on peut prendre plus le temps pour aller chercher précisément dans tel ou tel compte. Je crois que c'est plus fait pour cela. Evidemment, on est tout à fait favorable à répondre à ces questions là. Je pense qu'il ne reste plus de réponses non satisfaites à vos questions Mme MARTIG, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIGDECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 du budget du service de l'assainissement, suivant le tableau annexé à la délibération.

Question n° 22

CONVENTION DE RACCORDEMENT ET DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE MOUROUX DANS LA STATION D'EPURATION - MODIFICATION DE LA FORMULE DE REVISION

M. AUBRY expose le projet de délibération.

En fait il s'agit de réparer une petite erreur qui a été faite dans la formule de révision qui nous lie auprès de Mouroux. C'est de changer un coefficient, le fameux coefficient cas de révision, c'est de le passer de 0,14 à 0,16 pour la taxe du traitement des boues.

M. RIESTER : Merci M. AUBRY, vous pouvez peut être en profiter pour nous faire un petit point d'avancement des travaux de la station d'épuration.

M. AUBRY : La station d'épuration, on organisera une visite, dans un mois, pour tous ceux qui voudront y participer. Nous sommes en avance à peu près de 2 mois sur les

travaux. Je ne sais pas si vous êtes passés, vous avez pu voir, tous les grands bassins sont réalisés.

M. TREGOAT : Nous suivons cela de près, M. AUBRY.

M. AUBRY : De toute façon, ce qui vous intéresse, vous ne le voyez pas encore.

M. TREGOAT : Oui, mais ne vous inquiétez pas. Nous faisons attention aux feux surtout. Si vous voyez ce que je veux dire.

M. AUBRY : Le bâtiment administratif, les fondations sont faites, et les murs commencent à s'élever.

M. RIESTER : Très bien, est-ce qu'il y a des questions par rapport à cela ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIGDECÈS, Mme CANALE, Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. TREGOAT Groupe les Verts, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

ACCEPTÉ la modification de la formule de révision des prix prévue à l'article 7.2 de la convention de raccordement et de déversement des eaux usées de Mouroux dans la station d'épuration de Coulommiers comme suit :

$$K = 0,15 + 0,24 SC_n + 0,17 EMT_n + 0,16 TP0-3_n + 0,28 FSD3_n$$

	SC0	EMT0	TP0-30
FSD30			

PRÉCISE que toutes les autres dispositions prévues par la convention restent inchangées et applicables.

Question n° 23

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Toujours admission en non valeur pour un montant total de 4 519,03 euros. Il s'agit de, évidemment, tout de suite, le montant interpellé. Il s'agit du loyer impayé d'une personne qui est décédée, il n'y a pas de succession, plus exactement, les héritiers ont refusé la succession. On n'a pas d'autre choix qu'une admission en non valeur.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

AUTORISE l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 4 519,03 euros.

Question n° 24

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DE DEGRADATIONS DONT LES MONTANTS SONT INFERIEURS A LA FRANCHISE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Certains sinistres occasionnant des dégradations sur des biens appartenant à des tiers peuvent engager la responsabilité de la commune.

Lorsque les sinistres sont d'un montant supérieur à la franchise du contrat d'assurance de la commune, l'assureur comme la commune procèdent à leur règlement.

Lorsque les sinistres sont d'un montant inférieur à celui de la franchise du contrat d'assurance de la commune, qui est de 800 euros pour 2008, ils ne sont pas pris en charge par celle-ci, il incombe donc à la commune de rembourser elle-même le montant des réparations.

La responsabilité de la commune étant engagée de façon certaine, le remboursement des dommages est demandé à la commune.

Vous trouverez ci-joint l'état récapitulatif des remboursements à effectuer.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Juste une remarque, M. le Maire, des dégradations par rapport à des nids de poules. J'ai envie de vous dire, au lieu de faire des voiries nouvelles, sur la zone industrielle, commencez par boucher les nids de poules.

M. RIESTER : L'un n'empêche pas l'autre. Les équipes des services techniques, sous la houlette de M. FRÉMONT en tant qu'adjoint, sous la houlette de M. GAUDRÉ en tant que directeur des services techniques, sous la houlette de M. FOURNIER en tant qu'adjoint au finances, qui finance les travaux grâce au budget. Il y a eu un grand nombre de voiries qui ont été refaites cette année. Il y en a encore de prévues d'ici à la fin de l'exécution budgétaire, nous sommes évidemment très vigilants, non seulement à ce que les nids de poules soient comblés, mais aussi, que les voiries dans Coulommiers soient refaites dans le cadre d'un plan pluriannuel de voirie. Ce que l'on appelle de contrat triennal de voirie, aussi, on a l'ambition, à travers de nouvelles voies, notamment dans la zone industrielle, de faire en sorte que notre développement économique soit le plus dynamique possible. Je ne vais pas revenir sur les arguments évoqués tout à l'heure, richesse fiscale, vente de terrain, création d'emplois, dynamique et économique.

M. TREGOAT : Juste une question, pour être remboursé suite à un véhicule, causé par un nid de poule, quelle est exactement la procédure ?

M. RIESTER : Attendez, je n'ai pas compris la question, vous pouvez répéter ?

M. TREGOAT : Mon véhicule est dégradé par un nid de poule, quelle est la procédure à suivre, pour être remboursé ?

M. RIESTER : Si jamais..

M. TREGOAT : Si jamais, là c'est la première fois.. Moi, j'ai eu la problématique dans une ville, et la ville n'a jamais voulu me rembourser. Là, c'est la première fois que je vois une ville qui rembourse pour des véhicules, à cause de nid de poule.

M. FRÉMONT : Un exemple, il y avait un nid de poule juste à la limite d'une bordure sur un parking. La personne a fait la photo, la voiture avec le nid de poule, est restée en équilibre sur la bordure. Il est clair et net, que quand elle est partie, cela a arraché une partie du pare choc arrière. Il y avait les poteaux, etc.. et l'on voyait très très bien que la roue arrière de la voiture était dans un nid de poule, qui avait affaissé l'arrière de la voiture, c'est clair et net, cela a été pris en charge, il n'y a pas photo. C'est le cas de le dire.

M. TREGOAT : C'est le cas de le dire. Gardons l'appareil photo, quoi.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE de procéder aux remboursements des dégradations occasionnées, figurant au tableau annexé à la délibération.

DIT que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Question n° 25

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 09-137 en date du 26 juin 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 800 €, émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement de la franchise du sinistre en date du 31 mai 2008, suite à la détérioration des poteaux métalliques situés Cours Gambetta.
- N° 09- 158 en date du 30 juin 2009 : Revalorisation des loyers des bâtiments communaux, de 2.83 % selon l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers :
IRF 4^{ème} trimestre 2007 : 114,30
IRF 4^{ème} trimestre 2008 : 117,54
Evolution annuelle : 2, 83 %
Cette revalorisation prendra effet au 1^{er} juillet 2009.
- N°09-161 en date du 30 juin 2009 : Conclusion d'une convention avec le C.A.T du Val d'Europe A.E.D.E – 19 boulevard des Artisans – Bailly Romainvilliers, pour le prêt à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus lui

appartenant, pour la période du 07 au 17 août 2009, pour le transport d'enfants, d'adolescents ou d'adultes accompagnateurs dans le cadre des séjours et sorties organisés pour les vacances d'été, par le Service Jeunesse et Famille.

- N°09-162 en date du 30 juin 2009 : Conclusion d'une convention avec le Cercle Cycliste de Coulommiers – 13, rue du Général de Gaulle - 77120 Coulommiers, pour le prêt à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus lui appartenant, pour la période du 16 juillet au 28 août 2009 inclus, pour le transport d'enfants, d'adolescents ou d'adultes accompagnateurs dans le cadre des séjours et des sorties organisées pour les vacances d'été 2009, par le Service Jeunesse et Famille.
- N°09-163 en date du 02 juillet 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 49,16 €, émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement du sinistre en date du 20 avril 2008.
- N°09-167 en date du 06 juillet 2009, Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 1 690,00 €, émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement du sinistre concernant le vol avec effraction à l'immeuble Mottet, le 07 mai 2008.
- N°09-169 en date du 21 juillet 2009 : Passation d'une convention avec la Communauté de la Brie des Templiers pour la mise à disposition à titre gracieux du terrain destiné à la construction d'un local petite enfance au quartier des Templiers.
- N°09-172 en date du 27 juillet 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 445,62 €, émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – NIORT Cedex 9, pour le remboursement d'un accident entre un membre du personnel communal avec un véhicule communal et un particulier le 21 novembre 2008.
- N°09-181 en date du 21 août 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 2 883,00 €, émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – NIORT Cedex 9, pour le remboursement des dégradations d'une armoire d'éclairage public le 30 décembre 2008.
- N°09-193 en date du 25 août 2009 : Passation d'une convention avec le Syndicat des copropriétaires, du 29, rue du Général Leclerc, représenté par le Cabinet FONCIA AMYOT GILLET, pour la mise à titre gracieux du terrain destiné à l'installation de quatre conteneurs enterrés.

- N°09-194 en date du 10 septembre 2009 : Vente à la Société OFMAG INSTALLEC – 101, avenue Laurent CELY -92230 GENNEVILLIERS, du matériel de reprographie suivant pour un montant total de 598 € :
 - une presse offset TOKO 2000
 - un clicheur ELEFAX PM 6 52 V avec meuble
- N°09-195 en date du 10 septembre 2009 : Convention d'utilisation à titre gracieux de la salle J.P PAKOSZ et L. DESCAVES de l'école de musique par l'ensemble vocal CAPELLA.
- N°09-196 en date du 10 septembre 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, pour le sinistre du 27/10/08 au local des espaces verts – rue du Lieutenant de Vaisseau Hebert.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
27/05/2009 28/05/2009 28/05/2009 25/05/2009	MAPA : Construction d'un préau à l'école Louis Robert - Lot n°1 Maçonnerie - Lot n°2 Charpente métallique - Lot n°3 Couverture - bardage - Lot n°4 Electricité	CANARD FOUILLOUZE FOUILLOUZE ETM	22 208,15 € HT 23 491,09 € HT 14 748,91 € HT 1 132,91 € HT
02/06/2009	Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre travaux d'aménagement de la cuisine Longchaumois – Rémunération définitive	ARCHANGE +	2 525,19 € HT
05/06/2009	MAPA : achat d'une minipelle compacte et d'une remorque de transport	J.C.B Ile de France	45 600 € HT
15/06/2009	Contrat pour la fourniture des repas juillet / août 2009	ARMOR CUISINE	Prix unitaires repas : - Enfant : 2,45 € HT - Adulte : 2,80 € HT - Pt déj : 0,91 € HT - Goûter : 0,60 € HT
15/06/2009	Assurance dommages ouvrage pour les travaux de rénovation du gymnase des Templiers	SMACL	12 985,13 € HT
17/06/2009 17/06/2009 17/06/2009	MAPA : Développement de la zone d'activités de Coulommiers – Voie des Longs Sillons - Lot n°1 Travaux de VRD - Lot n°2 Adduction d'eau potable - Lot n°3 Eclairage public	COLAS SADE STPEE	897 661,75 € HT 54 170,50 € HT 54 570,32 € HT
19/06/2009	Avenant 1 à la mission de repérage amiante à Longchaumois	ARCHANGE +	1 020,00 € HT
22/06/2009	Etablissement du DCE relatif aux travaux de stabilisation de l'Hôtel de l'Orme Chaumont	B.E.G THUROTTE	6 590,00 € HT
24/06/2009	Location du matériel de reprographie	LIXXBAIL	2 712,00 € HT/trim
24/06/2009	Maintenance du matériel de reprographie	KONICA MINOLTA	0,05 € HT/copie

30/06/2009	Avenant au contrat de vérification des installations de détection incendie – Intégration de l'école Charles de Gaulle	A.A.B	450,00 € HT/an
06/07/2009	Avenant n°1 au marché de rénovation du gymnase des Templiers – Lot 5 électricité	LEBATARD	2 408,94 € HT
06/07/2009	Avenant n°1 au marché de rénovation du gymnase des Templiers – Lot 6 sol sportif	ST GROUPE	835,00 € HT
08/07/2009	Maintenance des installations d'horlogerie et des cloches	BODET	2 146,91 € HT/an
21/07/2009	Maintenance de la porte automatique de la Direction des services techniques	LEDOUX DESŒUVRES	554,62 € HT/an
22/07/2009	Marché complémentaire au marché de rénovation du gymnase – Lot 1 maçonnerie	CANARD	6 650 € HT
22/07/2009	Marché complémentaire au marché de rénovation du gymnase – Lot 7 peinture	DELCLOY	7 969,55 € HT
27/07/2009	Avenant 1 au marché de restauration des enduits de façades du presbytère	SNBR	7 950,00 € HT
10/08/2009	MAPA : Fourniture de matériel informatique - Lot n°1 - 14 postes pour école L. Robert	P2M INGENIERIE	10 640,00 € HT
10/08/2009	- Lot n°2 - 8 postes, 3 scanners et 1 imprimante pour les structures jeunesse	ESPACE INFORMATIQUE	3 848,00 € HT
10/08/2009	- Lot n°3 – 6 postes informatiques	ESPACE INFORMATIQUE	5 130,00 € HT
10/08/2009	- Lot n°4 – 7 licences Office, 6 imprimantes, 1 disque dur et 2 scanners	PSI INFORMATIQUE	2 133,00 € HT

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. COILLOT : Simplement une question M. le Maire, j'aurais voulu connaître la superficie du terrain, dans votre décision 169.

M. RIESTER : Attendez, je la retrouve. Mme MOTOT, le terrain.

Mme MOTOT : 840 m², en bordure de la rue Charles PEGUY.

M. COILLOT : Je me posais des questions, vous nous en aviez parlé, Mme MOTOT, en commission, et puis là, il est sorti une brochure de la communauté.

M. RIESTER : C'était une question piège !

M. COILLOT : Et c'est 847.

Mme MOTOT : Vous voyez, ne n'étais pas loin.

M. RIESTER : 40, on est pas mal !

M. COILLOT : J'ai voulu voir si cela suivait.

Mme MOTOT : Oui, cela suit.

M. RIESTER : Merci M. COILLOT. Vous avez vu, Mme MOTOT, cela suit dur.

Mme MOTOT : A oui, je l'ai suivi celui là.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres quiz comme cela, pour voir si l'on suit ? Il n'y en a pas.

INFORMATION

M. RIESTER : Avant de passer aux questions diverses, je voudrais faire une petite information, concernant l'hôpital, d'abord, pour dire que suite à l'article du Pays Briard, de début du mois de septembre, sur le projet d'établissement, je me suis étonné de la une qui était de dire que l'hôpital avait à y perdre. Que le projet d'établissement, dont je vous ai parlé, qui vise justement à inscrire le centre hospitalier, dans l'avenir, en lui donnant les perspectives d'établissement, il porte bien son nom. Je vous rappelle que dans ce projet d'établissement, il y a un grand nombre d'investissements de prévus. Entre 40 et 60 000 000 d'euros, en fonction de ce que, finalement, l'agence d'hospitalisation retiendra de ce projet d'établissement. Il y a d'ailleurs un grand nombre d'investissements qui sont lancés, notamment, la réfection du pôle maternité. Donc, j'ai demandé au Pays Briard de réagir, et de pouvoir dire, ma part de vérité sur ce qui concernait le centre hospitalier de Coulommiers. Malheureusement, je n'ai toujours pas eu la possibilité d'avoir ma réponse publiée dans les colonnes du Pays Briard. J'espère que demain, d'après ce que l'on m'a dit, demain, il y aura ma réponse, à cet article du Pays Briard, parce qu'il était important de mettre les points sur les i, sur, justement, ce projet d'établissement, si important pour l'avenir du centre hospitalier de Coulommiers. On ne peut pas prendre ces sujets là, à la légère, ce sont des sujets sérieux. A titre personnel, en tant que Président du conseil d'administration, je suis évidemment concerné au sein du conseil d'administration, par ces questions là. Mais aussi, j'ai pris la décision de créer un comité de suivi, avec les représentants de la communauté médicale, les représentants des syndicats et de la direction, pour voir, non seulement la finalisation de la rédaction du projet d'établissement, 2009/2014. Mais aussi, de suivre sa mise en œuvre effective, pendant les cinq ans de ce projet d'établissement. D'autre part, systématiquement, soit la communauté médicale, soit la direction, soit les représentants du personnel souhaitent me rencontrer, ils ont la possibilité de le faire. Je l'ai encore fait récemment avec les représentants de l'inter syndical, à leur demande, pour m'exprimer, pour leur dire comment, moi je voyais l'avenir de l'hôpital de Coulommiers. J'ai eu l'occasion, ici, en conseil municipal, pendant le conseil d'administration, pendant les comités de suivi, dans la presse, et j'espère demain, dans le Pays Briard, de redire quelle était ma conviction. C'est que, un, avec projet d'établissement ambitieux pour le centre hospitalier de Coulommiers, le centre hospitalier de Coulommiers, pouvait s'inscrire positivement dans l'avenir, avec des investissements concrets pour son avenir. Que d'autre part, évidemment, cela se faisait dans un contexte, pas simple, parce qu'il y a le programme de retour à l'équilibre financier. Je sais, la difficulté réelle, dans laquelle se situent parfois les personnels du centre hospitalier. C'est vrai, que c'est une période difficile, il faut revenir à l'équilibre financier, et qu'un certain nombre de personnel du centre hospitalier font des efforts considérables, pour réussir à revenir à l'équilibre financier. Et que troisièmement, il était nécessaire, et je le dit depuis le départ, depuis mon élection en tant que Maire et donc, de droit, comme président du conseil d'administration du centre hospitalier, qu'il était nécessaire de travailler en synergie avec les deux autres centres hospitaliers du Nord Seine et Marne, le centre hospitalier de Lagny, futur Jossigny, et de Meaux, dans le cadre actuellement du groupement de coopération sanitaire Nord Seine et Marne, qui existe déjà. Et puis, dans l'avenir, dans d'autres types de structures auxquelles il faut

réfléchir, parce que c'est dans l'intérêt du centre hospitalier de Coulommiers, et c'est dans l'intérêt des habitants du territoire, d'avoir un véritable pôle de santé public Nord Seine et Marnais, autour de l'établissement public de Coulommiers, du centre hospitalier de Meaux, du centre hospitalier de Lagny. Plus on sera rassemblés, plus on sera en cohérence, plus on sera coordonnés, plus on pourra offrir la meilleure offre de soins hospitalière de proximité, à Coulommiers. J'ai la conviction que c'est par ce partenariat étroit, avec les centres hospitaliers de Coulommiers et de Lagny, qu'on y arrivera et que cela passe notamment, par un des points à l'ordre du jour du conseil d'administration du 16 octobre de cette année, qui est le principe d'une direction commune entre le centre hospitalier de Meaux, Lagny et Coulommiers. Direction commune, cela ne veut absolument pas dire qu'on modifie les structures juridiques, du centre hospitalier. On continuera d'avoir un conseil d'administration à Coulommiers, à Meaux et à Lagny, on ne touche pas aux structures juridiques. En revanche, on aura un directeur commun, aux trois établissements, avec un adjoint dans chaque centre hospitalier, de Meaux de Lagny et de Coulommiers. Avec un objectif, vous l'avez compris bien évidemment, une meilleure coordination de l'offre de soin, sur le territoire Nord Seine et Marne, et bien évidemment, réfléchir à quelle sera la meilleure organisation juridique entre nos trois centres hospitaliers, dans l'avenir, pour offrir, encore une fois, la meilleure qualité de soins en matière hospitalière publique, sur le Nord Seine et Marne. Nous aurons donc l'occasion, comme je le fais régulièrement, de m'exprimer sur ce sujet là, en conseil municipal, et bien évidemment, de travailler avec l'intégralité des acteurs du centre hospitalier de Coulommiers, sur justement, quelle sera la meilleure organisation juridique, dont on ne peut présager de rien aujourd'hui. Je rappelle que nous avons l'exemple du fonctionnement direction commune jusqu'à aujourd'hui, à Coulommiers, nous avons une direction commune, entre le centre hospitalier de Coulommiers, et l'hôpital de Jouarre. Cette direction commune, pour différentes raisons qui serait trop compliqué d'évoquer ce soir, va être finie. On va arrêter cette direction commune, puisque justement, on va passer en direction commune avec les centres hospitaliers de Meaux et de Lagny. Mais cela n'aura rien changé sur les structures juridiques, de l'hôpital de Jouarre et du centre hospitalier de Coulommiers. Et c'est justement la souplesse d'une direction commune. Et quand, le directeur commun, aura finalisé son travail, en collaboration avec les différents acteurs du centre hospitalier, on pourra reparler de la structure juridique ou des structures juridiques les plus adéquates, pour aborder cette problématique de l'offre hospitalière publique de proximité, sur le Nord Seine et Marne, de la manière la plus efficace et la plus sereine possible. Reste à vous dire que ce principe de direction commune, a été validé en conseil d'administration, de Lagny et de Meaux, la semaine dernière, à l'unanimité à Meaux, et à l'unanimité plus une abstention à Lagny. Je précise qu'un certain nombre de représentations syndicales n'étaient pas présentes lors des conseils d'administration de Meaux et de Lagny. Mais un certain nombre d'autres y étaient. Que les communautés médicales, présidents de CME, de Meaux, Lagny et de Coulommiers, ont signé un courrier commun, soutenant le principe d'une direction commune, pour nos trois centres hospitaliers du Nord Seine et Marne. Il est bien clair que, je suis convaincu, que c'est en travaillant main dans la main, avec les deux autres centres hospitaliers publics, du Nord Seine et Marne, que nous serons plus forts en Nord Seine et Marne, pour offrir la meilleure qualité de soins à nos concitoyens, et que nous pourrions répondre de la meilleure façon possible à la concurrence, il faut dire les mots, la concurrence existe, c'est vrai, entre centres hospitaliers publics, CHU, notamment parisiens, et les centres hospitaliers du Nord Seine et Marne, mais aussi, avec les offres

privées, cliniques de Seine et Marne, et extérieures à la Seine et Marne. Soyons unis, soyons rassemblés, faisons en sorte de travailler en commun, maintenons bien évidemment, ce qui fait la force d'un centre hospitalier de proximité, c'est-à-dire, une maternité, une chirurgie et une médecine. Investissons dans l'avenir, dans le cadre du projet d'établissement 2009/2014, je vous le rappelle, entre 40 000 000 et 60 000 000 d'euros d'investissements dans les cinq ans, au centre hospitalier de Coulommiers. On ne va pas fermer l'hôpital de Coulommiers, je crois que ça c'est clair, et que, je préfère le redire aussi, je vous l'avais déjà dit, je suis convaincu qu'il est important de se dire les choses, de pouvoir, les uns et les autres s'exprimer, partager des interrogations, surtout, ne pas être naïfs, sur tel ou tel sujet. Mais, en tout état de cause, de ne pas jouer contre son camp, parce que nous avons besoin de créer une dynamique positive au niveau du centre hospitalier, ne serait-ce que pour nos patients. Parce que quand on est un patient, quand vous avez envie d'être soigné, vous allez vers un centre hospitalier ou un équipement hospitalier qui inspire confiance en s'inscrivant vers l'avenir. J'ai la conviction forte pour y travailler d'une façon très importante avec tous les acteurs du centre hospitalier, que nous sommes aujourd'hui, dans une dynamique très positive, d'investissements dans l'avenir, avec ce projet d'établissement 2009/2014, et des investissements lourds immobiliers, à Coulommiers. Et avec ce partenariat, avec nos deux partenaires publics, nous nous inscrivons dans l'avenir à Coulommiers, et avec force et ambitions, pour offrir la meilleure offre de soins possible, hospitalière publique de proximité, à Coulommiers. Voilà ce que je voulais vous dire, en ce qui concerne le centre hospitalier de Coulommiers. Maintenant, je laisse la parole pour les questions diverses et les remarques diverses.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, comme vous nous ouvrez la porte sur l'hôpital, à vrai dire, je vais faire deux interventions, si vous me le permettez, une personnelle, au nom des verts, au nom des verts locaux, que je vais vous lire, votre projet de direction commune, avec un directeur général pour les trois hôpitaux Lagny, Marne la Vallée, Meaux, et Coulommiers, sera présentée par vous au conseil d'administration de l'hôpital, le 16 octobre prochain. Ce directeur général serait celui du centre hospitalier de Meaux. Ce projet est proposé dans la précipitation, sans concertation approfondie, en particulier, avec les organisations syndicales des personnels, et avec les communes du bassin hospitalier. Cette précipitation peut bouleverser une organisation en place, et ne donnant satisfaction, est inquiétante. Rappelons, qu'il existe un hôpital autonome, dans sa gestion et son financement à Coulommiers, depuis le moyen âge. C'est donc une décision d'une portée gravissime, pour notre ville, que vous risquez d'assumer. Ce projet doit aboutir à la création d'un nouveau centre hospitalier, dans lequel nous risquons de perdre beaucoup, de services actuellement performants, compte tenu des quotas imposés. En conséquence, je vous demande, M. le Député Maire, d'organiser une consultation des élus, et des professionnels de santé du bassin hospitalier, avant de signer ce projet de groupement de trois hôpitaux, de vous engager à ce que notre hôpital conserve toutes ses activités, et le relais qui sert à leur bon fonctionnement, y compris à l'ouverture du futur hôpital de Lagny Jossigny. En question écrite, j'ai sollicité par moi-même, Jean DESSESSARD, sénateur de Paris. M. Jean DESSESSARD interpelle la ministre de la santé et des sports, sur l'avenir du centre hospitalier de Coulommiers. En effet, dans le cadre de la réforme des hôpitaux, les Maires des communes de Meaux, Lagny sur Marne, et Coulommiers, présenteront le 16 octobre prochain, un projet de regroupement des trois hôpitaux de ces communes, au conseil d'administration de l'hôpital de Coulommiers. Pourtant, ce projet de convention de direction commune

entre les centres hospitaliers de Coulommiers, Lagny sur Marne et Meaux, n'a fait l'objet d'aucune concertation au préalable, avec les organisations syndicales, ni concertation des usagers. Les élus et les citoyens de ces communes, sont aujourd'hui, inquiets de ce regroupement, car cette fusion risque de conduire à la liquidation de certaines activités, comme la chirurgie, l'ophtalmologie, ou encore l'obstétrique, dans un ou plusieurs de ces établissements. Aussi, M. Jean DESSESSARD, demande à Mme la Ministre de la santé, de lui apporter les garanties du maintien de l'offre de soin actuelle, au centre hospitalier de Coulommiers, ainsi qu'un maintien des personnels soignants. En attente de sa réponse. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT. Plusieurs choses, d'abord, ce n'est pas le directeur de Meaux qui va devenir le directeur commun des trois hôpitaux, c'est historiquement, le directeur de Lagny, qui est maintenant directeur de Meaux, qui sera aussi le directeur de Coulommiers dans le cadre de la direction commune. Historiquement, c'est le directeur de Lagny, M. LELUDEC. Première chose. Deuxième chose, ne mélangeons pas, c'est trop important, je vous assure, c'est trop important, l'avenir de l'hôpital est trop important, pour que l'on mélange, sciemment ou non, volontairement ou non, les termes. Il faut appeler un chat un chat. Il s'agit d'une direction commune, j'ai bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'une modification des structures juridiques de nos centres hospitaliers. Donc, n'utilisons pas le mot fusion. En revanche, ce que je dis, c'est que le directeur commun, aurait dans ses missions, de ces trois centres hospitaliers, la meilleure organisation juridique future, pour ces trois centres hospitaliers. Et éventuellement, dans la réflexion, il y aura peut être aussi, la fusion. Mais, aujourd'hui, par cette décision, on ne prend absolument pas la décision de modifier en quoi que ce soit la structure juridique, de ces trois centres hospitaliers. C'est important, on aura la discussion quand les propositions nous seront faites, d'organisation juridique future, on aura ce débat là, pour être pour, contre, pour ce qui sera proposé, je ne sais pas ce qui sera proposé, mais en tout état de cause, aujourd'hui, il ne s'agit que d'une direction commune. Donc, ne mélangeons pas les choses. D'autre part, qu'on réfléchisse, qu'on s'inquiète, qu'on observe, qu'on demande des comptes, qu'on s'interroge, c'est très juste. Mais il ne faut pas, comme je vous le disais tout à l'heure, dire un certain nombre de contre vérités. Notamment, dire qu'il n'y a pas eu de consultation de faite. Les communautés médicales, ont été consultées pour cette direction commune, à multiples reprises. Les organisations syndicales ont été consultées, à de multiples reprises. Donc, il faut vraiment dire les choses telles qu'elles sont, et assumer les responsabilités qui sont les nôtres, moi je suis favorable à cette direction commune, pour les raisons que j'ai évoquées. Et ce que je souhaite, c'est que les uns et les autres, nous prenions conscience que notre centre hospitalier, a intérêt, d'une façon déterminante, à travailler avec ses partenaires publics voisins, plutôt que d'être isolés, parmi les concurrences publiques, ou des concurrences privées. On sera plus forts, parce que l'union fait la force. Et quand je vois, ce n'est pas des paroles, ce qu'il y a dans le projet d'établissement, qui certes, doit être encore validé par l'agence régionale d'hospitalisation. Mais, d'après les contacts que nous avons avec eux, réguliers, et les décisions qui ont déjà été prises, financières, d'abonder en matière d'investissements, le centre hospitalier de Coulommiers, on peut, avec confiance, dire que notre projet d'établissement va être validé par la RH, dans les grandes lignes, et que dans les cinq ans qui viennent, on va investir des dizaines de millions d'euros, au centre hospitalier de Coulommiers. Donc, à un moment donné, je veux bien que l'on se fasse peur pour rien, mais je vous le dis, M. TREGOAT, à l'inverse de l'objectif que l'on

recherche tous, qui est de faire en sorte que notre centre hospitalier, réponde à la demande en matière de l'offre de soin hospitalière publique de proximité pour les habitants du territoire. Là, on a à la fois, des perspectives pour les personnels, des perspectives pour les patients, des investissements pour le centre hospitalier. Alors, je sais, je l'ai dit, qu'en ce moment ce n'est pas simple, parce que l'on est dans un exercice du retour à l'équilibre, et que, c'est sur, que pour les personnels, en ce moment, c'est un peu difficile, parfois même difficile, et qu'ils font des efforts remarquables pour avoir ce retour à l'équilibre financier, mais que cela en vaut la peine, parce que derrière, avec le partenariat avec les deux autres centres hospitaliers, on va pouvoir, au niveau du l'hôpital public de Coulommiers, centre hospitalier public, avoir la meilleure offre de soins. On a déjà la chance à Coulommiers, d'avoir une qualité de soins exceptionnels en matière publique, c'est par ces décisions là que l'on va pouvoir inscrire notre centre hospitalier dans l'avenir, d'une façon la plus efficace possible. Ce n'est pas en restant seuls, isolés, c'est en s'appuyant sur nos partenaires, du centre hospitalier de Meaux et de Lagny, pour l'instant, encore une fois, il s'agit d'une direction commune pour coordonner le travail des différentes équipes, et qu'il n'y aura aucune modification des structures juridiques. Quand il s'agira de se prononcer sur les structures juridiques, on en reparlera en conseil municipal, même si l'organe dédié à ce genre de décisions, est le conseil d'administration, c'est logique, et légitime qu'on en discute ici, en conseil municipal. Mais de grâce, misons sur la dynamique du centre hospitalier et ne nous faisons pas peur, on joue contre notre camp en se faisant peur pour rien.

Mme MARTIG DECÈS : On est obligés d'intervenir après votre intervention, qui était d'ailleurs très intéressante sur plein de points. On ne vous croit pas M. RIESTER, franchement, avec tout ce qui s'est passé sur Coulommiers, et on en a vu encore tout à l'heure l'exemple, avec le tribunal d'instance, n'allez pas nous faire croire, que c'est pour une meilleure qualité du service public, notamment en termes de soins. Et ce n'est pas bien non plus, de nous faire passer pour les vilains petits canards, en disant qu'on est, parce ce que c'est ce que vous dites, on est carrément démagogues, en disant attention, il y a des problèmes à l'hôpital, on n'a jamais dit des problèmes, il y a une restructuration au niveau de l'hôpital, vous savez très bien, vous avez voté la loi, c'est la loi hôpital - patient - santé – territoire, qui est refusée par 74% des Français. Vous le savez, le sondage est connu de tout le monde. Donc, quand il y a une inquiétude, M. RIESTER, c'est opaque, et à Coulommiers, c'est absolument pareil. Effectivement, vous dites, il y a un comité de suivi. Oui, suivi, M. RIESTER, mais pas concertations, pas négociations, c'est de cela qu'on vous parle. En fait, vous avez un objectif, et vous y allez tout droit. Alors, oui, on peut jouer sur les mots, fusion, pas fusion, direction commune, franchement, les gens de Coulommiers, tout cela ça les dépasse, je ne vais pas jouer sur des termes. En tout cas, ce ne sera pas notre propos ce soir. Nous on est très inquiets, on est très inquiets parce que l'on ne sait pas où l'on va. On ne sait pas ce qui va fermer. On ne sait pas, vous parliez tout à l'heure de mutualisation du personnel, cela va être le cas effectivement, quand vous annoncez une direction commune, vous savez très bien que cela concerne la finance, les ressources humaines, les affaires médicales les soins, si vous voulez, la responsabilité du super directeur, vous savez très bien qu'il va se passer des choses. Aujourd'hui, on ne sait pas, il y a une inquiétude et en tout cas, avec le propos que vous avez, vous n'y répondez pas. Nous, c'est pour cela que ce soir, on souhaite proposer une motion, que je vais vous lire, je pense que vous n'allez pas être d'accord avec, cela reflète la réalité, en tout cas au niveau national, M.

RIESTER, en tout cas que nous vivons localement à Coulommiers. On en a discuté avec d'autres personnes d'autres départements, qui vivent exactement la même chose que nous, sur des territoires comme Coulommiers. Donc, je vous lis la motion, que nous vous présentons au vote ce soir :

Quelques semaines après le vote à l'Assemblée Nationale, de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire, la contestation s'amplifie, notamment à l'hôpital public. Les Français sont inquiets, face aux dérives de notre système de santé, remis en cause par l'extension des déserts médicaux, l'explosion des dépassements d'horaires, et l'accroissement des pressions imposées à l'hôpital. L'avenir de notre système de solidarité sociale mise à mal depuis 2004, par la multiplication des déremboursements et des franchises médicales est en jeu. Le vote de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire, a acté la soumission de l'hôpital public à une logique exclusivement financière, et sa transformation en hôpital entreprise. On en a eu exactement la confirmation quand vous parlez de concurrence. Depuis dix ans, l'hôpital public s'est engagé dans un effort de rationalisation et d'assainissement budgétaire important. La cure d'austérité se traduirait par environ 20 000 pertes d'emplois. C'est ce que l'on appelle la mutualisation des personnels. Alors que l'hôpital public est seul à assumer les patients en situation de précarité. La prise en charge des pathologies les plus lourdes, l'enseignement et la formation de tous les médecins. Ces missions de service public font l'objet d'une compensation financière insuffisante. Localement le projet de direction commune des établissements de Meaux, Lagny et Coulommiers, ne fait que confirmer nos craintes. C'est pourquoi nous réagissons ce soir, notre opposition au projet de fusion, et on parle bien de fusion, parce qu'à terme, c'est de cela que l'on va parler. C'est de cela qu'il s'agira, les trois établissements Meaux, Lagny et Coulommiers, notre soutien au personnel public de l'hôpital de Coulommiers, et je salue également, ce soir, les syndicats qui sont dans cette salle. Le maintien des activités des lits, du personnel après l'ouverture de l'hôpital de Jossigny, parce que cela, par contre, vous ne nous en avez pas parlé. Vous avez parlé d'une collaboration entre les trois hôpitaux, mais quand le super hôpital, comme tout le monde le dit, sera là, quel sera notre avenir. Et enfin, c'est une véritable demande, de définir sur notre territoire, l'organisation territoriale du système de soins, afin que les compétences de chaque intervenant, médecins de premier secours spécialistes, hôpitaux de proximité, CDHU, soit précisé et garanti. Donc, vous voyez dans notre motion, M. RIESTER, il n'y a rien de démagogue, on ne parle pas de fermeture de l'hôpital, on n'en a jamais parlé, on entend tout et n'importe quoi, voilà, et il serait temps d'assumer votre projet, M. RIESTER, de projet gouvernemental, et de dire enfin à la population ce qui nous attend.

M. RIESTER : Et bien écoutez, je ne cesse de le dire, ils sont rapportés la plupart du temps, travestis. Donc, la réalité, elle est celle que je vous ai dite, et quand vous parlez des mots, que l'on ne doit pas jouer autour des mots, mais si, Mme MARTIG, il faut dire quels sont les mots, chaque mot a un sens. Quand vous dites fusion, parce que c'est vous qui le dites, et c'est une contre vérité, il n'y a absolument rien, de plan caché, secrets, etc. qui ferait qu'il y aura une fusion, immanquablement, etc. Non ! Les mots sont clairs, il s'agit d'une direction commune, sans modification juridique des structures, mais une des missions du directeur commun sera de regarder quel sera pour nos trois centres hospitaliers, la meilleure organisation juridique pour l'avenir. Je rappelle que depuis 2005, nous avons une organisation juridique constituée de centres hospitaliers et d'une coopération entre ces trois centres hospitaliers à travers un

groupement de coopération sanitaire, qui a des point positifs, des points négatifs, tout le monde travaille, essaye d'améliorer cette coopération entre ces trois centres hospitaliers, mais enfin cela existe déjà, et que pour l'instant, j'insiste justement pour ne pas que l'on dise tout et son contraire. Qu'on dise comme vous le faites, que ce sera une fusion et que cela n'en est pas une. Il s'agit d'une direction commune, sans modification juridique des structures, et qu'une des missions du directeur sera de réfléchir à quelle sera la meilleure organisation juridique, demain, et que nous aurons l'occasion d'en reparler. Concernant le tribunal d'instance, parce que vous mélangez tout. Le tribunal d'instance, j'ai toujours dit dès le départ, que j'étais favorable à ce qu'il y ait un regroupement avec le tribunal de Meaux. Je n'ai pas menti aux Columériens, j'ai dit qu'elle était la situation, et quel était mon point de vue par rapport à cela. Là, je dis aujourd'hui, à travers le conseil municipal, comme j'espère le faire à travers l'entretien que j'ai donné au Pays Briard, comme je vais le faire directement, à chaque personnel du centre hospitalier, comme je le ferai lors d'une lettre du Maire, aux Columériens, comme je l'ai fait la semaine dernière, en écrivant à chaque Maire du bassin de vie, pour le tenir au courant, comme je l'ai déjà fait précédemment, pour les tenir au courant, justement, de l'évolution de notre centre hospitalier, et comme je le ferai lors de l'inauguration de la MAS, vendredi prochain, et d'ailleurs, cela me permet de faire une parenthèse, pour vous dire, cela ferme, qu'est-ce qui va fermer, mais vous oubliez de dire qu'est-ce qui va ouvrir ? On a une maison d'accueil spécialisé qui va ouvrir, à Coulommiers. On va avoir un bâtiment de médecine neuf qui va ouvrir. On va avoir une maternité refaite avec des chambres individuelles pour les mamans, avec un meilleur accueil des mamans, avec une meilleure liaison avec tout ce qui est néo natalité, et maternité. Bref, on va avoir un hôpital plus moderne, mieux équipé en matière d'hôtellerie pour les familles, en matière hospitalière, en matière de santé, voilà, ce qui est devant nous et pas la fermeture, qu'est-ce qui va fermer, qu'est-ce qui va aller plus mal, non ! Essayons d'être positifs, essayons d'être optimistes aussi. Pourquoi toujours voir noir quand on pourrait voir un tout petit peu rose. Moi je vous appelle, pour voir les choses de notre centre hospitalier à voir les choses, bleues. Parce que ce serait encore mieux bleu, voir les choses positives.

M. TREGOAT : Il vaut mieux dire vert.

M. RIESTER : Voir les choses positives, en vert, non mais c'est vrai.

M. TREGOAT : Les verts ont gagné. 33/7

M. RIESTER : Il n'y a rien d'opaque, tout est transparent, chacun est en mesure de connaître précisément la situation du centre hospitalier, et quels sont les projets, projets d'établissement, le projet de direction commune, ce sera dans le boocklet du conseil d'administration, tout est transparent. D'autre part, je voulais vous dire enfin, que je n'entrerai pas dans le débat politique politicien, sur la motion, sur ce qui se passe, votre sénateur M. TREGOAT, ou la question de la case du service public comme parfois je l'entends. La réalité, c'est qu'à Coulommiers, on fait en sorte de tous se mobiliser pour qu'il y ait la meilleure offre de soins publique hospitalière, et cela passe par cette direction commune. Ne soyons pas que dans les mots, regardons la réalité en face, c'est qu'il y a un grand nombre d'aspects positifs, à travers le projet d'établissement, à travers la direction commune. Donc, on devrait se réjouir et se mobiliser les uns et les autres, et prendre, s'approprier ce projet d'établissement, s'approprier ce projet

hospitalier pour l'avenir à Coulommiers, le porter publiquement plutôt que toujours voir le côté négatif et politiser des choses. C'est un mauvais service rendu, et même aux syndicats de Coulommiers, qui font un travail remarquable. Ils sont là effectivement, ce soir, ils font un travail remarquable, on discute, on n'est pas toujours d'accord, il y a une chose qu'ils n'aiment pas, c'est ce qu'ils m'ont dit, c'est qu'on politise les choses. Donc, moi, j'essaie de ne pas politiser les choses, je vous invite à ne pas le faire, parce que cela doit dépasser là aussi, les clivages politiques.

Mme MARTIG DECÈS : Je reprends la parole, parce que justement, vous venez de donner un superbe exemple. Et bien, écoutez, moi j'assume d'être une femme politique, M. RIESTER, je trouve quand même, de dire, je ne fais pas de politique politicienne, vous êtes quand même député maire, et franchement c'est un peu exagéré de dire des choses comme cela. Je ne regrette pas de faire de la politique, vous avez votre avis, j'ai le mien, c'est ce qui fait la démocratie, et en tout cas, on en est fiers, voyez, c'est aussi pour cela qu'on est là ce soir. Donc, justement, vous avez parlé, vous me donnez l'opportunité de parler de la maternité, comme vous voulez des choses concrètes, on va parler de choses concrètes. Vous avez dit que la maternité avait été rénovée, tout allait bien. En fait, dans le projet, va être, on joue sur les mots..

M. RIESTER : Ce n'est pas pareil.

Mme MARTIG DECÈS : Dans le projet, va être, excusez-moi, j'ai déjà accouché trois fois, voilà, je ne vais pas accoucher, voilà, j'arrête. Je continue mon propos.

M. RIESTER : Franchement, là je ne vois pas le rapport.

Mme MARTIG DECÈS : Je peux continuer là ? Voilà, je vous parlais de la maternité, vous savez très bien que dans la loi BACHELOT, ce qui est prévu, ce n'est pas moi qui le dit, c'est Mme BACHELOT, qu'il allait y avoir des plates formes, en fait, d'accouchement, dans des hôpitaux performants, avec des niveaux, comme Meaux, niveau 3, avec des maternités qui peuvent accueillir en tout cas, correctement, c'est ses termes, les femmes qui accouchent. Donc, vous voyez bien qu'à terme, concernant la maternité de Coulommiers, alors, ce ne sera peut être pas dans un an, dans deux ans, comme vous dites, mais dans cinq ans, on aura notre grande plate forme à Jossigny, où tout le monde ira accoucher, et on retournera, effectivement sur Coulommiers, pour tous les soins qui s'en suivent. C'est cela qu'il faut dire à la population, il faut l'assumer, concernant toujours cette maternité, je trouve quand même que concernant la méthode des quotas, c'est-à-dire que l'on a 800 accouchements à Coulommiers, il en faudrait 1200. On sait très bien qu'au niveau cantonal, sur le territoire réservé à Coulommiers, on a déjà fait le maximum, donc, voilà, ce sont des choses concrètes M. RIESTER, des vraies questions, on n'est pas sur le terme fusion pas fusion. Ce sont des questions concrètes que les gens se posent. On n'invente pas, ce sont des choses qu'on lit et qu'on entend. C'est sur des exemples concrets, puisque vous ne voulez pas nous entendre sur une vision globale, on vous présente des choses concrètes.

M. RIESTER : Je veux bien vous entendre sur tout ce que vous voulez, regarder les problèmes globaux. Simplement, je vous dis que la réalité, aujourd'hui, elle n'est pas celle que vous décrivez, et que, en ce qui concerne la maternité, manifestement, vous ne

connaissez pas le sujet, attendez, vous pouvez sauter au plafond. En ce qui concerne la maternité, nous allons attaquer des travaux importants, de modernisation.. D'accord, je vous l'ai déjà dit, mais vous n'avez pas intégré, je le redis pour que vous l'intégriez. Il y a des travaux importants qui sont mis en œuvre, pour la maternité de Coulommiers, pour mieux accueillir les familles, pour être mieux organisés entre les différents services, maternité, néo natalité, pédiatrie, ce qui permettra de mieux accueillir les patients, de rendre le meilleur service possible aux patients. D'autre part, vous nous dites que dans cinq ans, dans six ans, on accouchera sur des plates formes lointaines, mais vous tirez des plans sur la commette, vous êtes un oiseau de mauvaise augure, excusez moi, Mme MARTIG, mais, plutôt que de regarder la réalité qui sont les investissements concrets, là, fin d'année pour la maternité, des investissements lourds, vous voulez faire peur au gens en leur faisant croire des sornettes. Donc, je vous dis maintenant quel est mon avis sur la situation de ce centre hospitalier, et qu'à force de politiser négativement les choses et de vouloir faire croire n'importe quoi aux gens, vous envoyez des messages négatifs qui contribuent à faire partir un certain nombre de patients du centre hospitalier de Coulommiers. Or, on a besoin d'activité, parce que c'est cette activité qui permet aux services de fonctionner, permet au personnel d'avoir assez d'activité pour retourner à l'équilibre financier, etc. Il faut être dans une dynamique positive. A force de faire croire aux gens que tout va aller mal, que l'on va fermer des services, que l'on va envoyer les gens accoucher sur je ne sais quelle plate forme lointaine, dans cinq ou six ou dix ans, vous n'en savez rien. Ce que l'on sait, simplement, d'une façon concrète, c'est qu'on investit, au contraire, lourdement au centre hospitalier de Coulommiers, et que l'on a intérêt, à être dans cette organisation, de l'hôpital public, Nord Seine et Marne, plutôt que d'être à l'extérieur. Parce que l'on sera plus fort, l'union fait la force. Maintenant, vous avez un avis différent, vous pensez qu'en faisant peur aux gens, cela va faire avancer la politique. Je suis un homme politique, vous êtes une femme politique, on devrait élever un tout petit peu le niveau, et parler du concret, dire exactement ce que sont les problématiques, parce que nos concitoyens ont besoin de pédagogie, ont besoin qu'on leur explique les choses correctement, pas de jouer sur la peur de l'avenir, c'est dommage, je le regrette, mais une nouvelle fois, on aura du mal à vous changer, Mme MARTIG DECÈS. Est-ce que M. THIERRY a encore quelque chose à dire, parce que nous allons passer au sujet suivant.

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, je vous ai observé, vous êtes me semble t-il dans l'embarras, d'être à la fois un député, qui à l'assemblée, vote les réformes du gouvernement, la casse du service public, et aujourd'hui, d'être le maire d'une ville qui possède un hôpital. Vous êtes dans cette difficulté, ce qu'on attend d'un homme politique, c'est de savoir. Vous nous dites, vous ne savez pas ce que sera l'avenir.

M. RIESTER : Je n'ai jamais dit que je ne savais pas ce que serait l'avenir.

M. THIERRY : Vous venez de le dire.

M. RIESTER : Non, attendez, ce que l'on sera dans six, sept, dix, vingt ans, effectivement, on ne sait pas. On ne savait pas qu'il allait y avoir une pandémie grippale qui allait arriver en France, oui, je ne lis pas dans le marc de café. Simplement, je me réfère sur des choses précises, des choses concrètes et la réalité des choses. Il y a un projet d'établissement comme on n'en a pas eu depuis des années, au centre

hospitalier, qui permet de donner des perspectives, à toutes les équipes du centre hospitalier. A la clé, à l'appui, il y a des investissements lourds, entre 40 et 60 millions d'euros, on va travailler en plus, c'est du concret, avec les partenaires de l'hôpital public de Meaux et Lagny, il vaut mieux être avec eux qu'hors de cette organisation. Cela me paraît totalement du bon sens. Maintenant, comment on va organiser cela, comment on va écrire l'histoire, et bien, écrivons la ensemble, faisons en sorte de se mobiliser sur ce projet là, et ne faisons pas peur aux gens. Et en ce qui concerne mon embarras, croyez moi, je suis très à l'aise, je suis fier d'appartenir à cette majorité, et je suis fier d'être député de seine et Marne, et d'être maire de Coulommiers. Cela ne me pose aucun problème, d'assumer les deux. En l'occurrence, pour le centre hospitalier, je mouille la chemise, en tant que président du conseil d'administration, parce que je crois à ce rôle, à cette fonction. Il y a plus de 1000 personnes au centre hospitalier de Coulommiers, qui attendent que je mouille la chemise pour eux, et je le fais, comme le fait la communauté médicale, comme le fait la direction, comme le font les représentants des organisations syndicales, essayons d'élever un petit peu le débat, parce que c'est trop important pour l'avenir, l'offre de soins à Coulommiers, on aura l'occasion, si vous le souhaitez, lors des prochains conseils municipaux, de rediscuter sur ce sujet là. On ne va pas faire un débat pendant des heures, je pense que beaucoup de choses ont été dites ce soir, maintenant, je vous propose, si il y a encore une question diverse..

M. THIERRY : Je voudrais terminer quand même.

M. RIESTER : Terminez

M. THIERRY : Je voudrais terminer.

M. RIESTER : Après on va passer à une question supplémentaire.

M. THIERRY : L'hôpital de Coulommiers est un très gros employeur sur la ville, d'accord, et nous sommes les représentants des Columériens.

M. RIESTER : Oui, je viens de vous le dire.

M. THIERRY : D'accord. Vous n'êtes pas sans savoir que vous n'êtes pas le seul à pouvoir vous exprimer.

M. RIESTER : Je n'ai jamais dit cela, je n'arrête pas de vous écouter.

M. THIERRY : Nous sommes inquiets, nous sommes inquiets et nous vous avons vu sur la question du tribunal, le couperet est tombé, nous n'avons plus de tribunal, et aujourd'hui, pour l'hôpital,

M. RIESTER : Et c'est une bonne chose pour les Columériens, d'avoir une meilleure justice à Meaux, plutôt que d'avoir un seul juge à Coulommiers, c'est une bonne chose. Maintenant, j'ai toujours dit que j'estimais que c'était une bonne chose, on a un point d'accès au droit, qui me paraît aussi être une très bonne chose, pour conseiller, orienter les Columériens en droit. Maintenant, je veux bien que vous mélangiez tous les sujets,

on ne va rester concentrés sur le centre hospitalier, et passer à un autre sujet, parce que franchement, ce n'est pas à la hauteur des défis.

M. THIERRY : Je voudrais terminer, il a des gens à Coulommiers, qui n'ont pas forcément de véhicule, aller à Meaux, c'est difficile. Et si le couperet est tombé sur le tribunal, je voudrais dire qu'aujourd'hui, vous êtes pour l'hôpital, en train de nous faire avaler la pilule.

M. RIESTER : Bon.. et bien, si vous voulez. Allez, un autre oiseau de mauvais augure.

Inaudible

M. RIESTER : M. TREGOAT, non, M. TREGOAT, vous permettez, M. TREGOAT... non, il n'y a pas de motion, oui, je refuse que l'on mette au vote, une motion qui n'a rien à voir avec le conseil municipal, il y a eu un débat sur l'hôpital, il n'y aura pas de vote sur la motion qui n'a rien à voir avec le fonctionnement du conseil municipal. Ca y est, c'est fini, cela suffit, il y a eu .. Attendez, c'est moi qui suis président de séance, on peut en parler pendant des heures, donc, on en reparlera le moment venu, maintenant, stop. Je voudrais Mme CANALE.. Je donne la parole à M. TREGOAT et ensuite, la séance sera finie, on a deux questions diverses, cela suffit pour aujourd'hui.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, comme le monde change, et vous le savez, changeons avec les verts, c'est le cas de le dire, déjà, bravo, parce que l'on n'a pas relevé le score de l'olympique Columérien, hier, donc, 33 à 7, je leur dit bravo les verts, je les félicite. Donc, le monde change, changeons avec les verts, dans la presse à vrai dire, il y a eu deux communiqués, je vais faire bref. C'est sur la station de transit qui est à Coulommiers, ainsi que sur le gymnase.

M. RIESTER : Un point M. TREGOAT, pas deux. Choisissez. Fromage ou dessert

M. TREGOAT : Fromage et dessert.

M. RIESTER : Ou dessert.

M. TREGOAT : Alors, je vais faire sur le gymnase, parce que sur la station de transit, je pourrais revenir sur le prochain.

M. THIERRY : micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : C'est comme ça. Attendez..je ne vous ai pas donné la parole.

M. THIERRY : Vous voulez présider, présidez correctement, selon les règles.

M. RIESTER : Je ne vous ai pas donné la parole. M. TREGOAT .. Oui, et bien partez, faites des effets de manches, faites des effets de manches M. THIERRY, voilà, c'est scandaleux, faites des effets de manches.

Mme CANALE : On demande la parole, on ne l'a pas.

M. RIESTER : Vous êtes ridicules, vous êtes ridicules.

M. THIERRY : inaudible.

M. RIESTER : Oui, c'est ce que je fais. Je ne vous ai pas donné la parole, donc vous partez, théâtralement, M. THIERRY, il y a une caméra. Sortez. Vous sortez d'une façon théâtrale, c'est très bien, cela fait une heure que l'on parle d'un sujet, franchement, si je ne vous ai pas laissé la parole..

Inaudible

M. RIESTER : Oui, bien sur. Continuons. Oui, oui, c'est très bien.. Lamentable, allez y. Ils sont offusqués, ils sont partis.

Les membres du Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche quittent la séance à 22 H00.

M. RIESTER : Non mais je rêve. Voilà ce que l'on appelle la politique politicienne, allez M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Merci. Sur le Pays Briard du 29 septembre..

M. RIESTER : Restez concentré M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Il faut avaler ! Donc, moi j'ai été heureux d'apprendre la réouverture du gymnase, mais disons, quand même assez surpris que votre municipalité ne nous ai pas invités à l'inauguration.

M. RIESTER : Elle n'est pas faite encore, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : On va faire court alors, parce que disons, moi ce qui m'avait plu, c'est surtout de voir les panneaux solaires, parce qu'en commission urbanisme, si je peux relever, et c'est ce qui me permet donc de rebondir, j'ai quand même été étonné qu'une conseillère municipale, de votre majorité, me sorte, que les panneaux solaires, ce n'est pas jojo, donc, je n'ai pas trop apprécié.

M. RIESTER : M. TREGOAT, restez là où vous en étiez, c'était parfait. Bravo pour le gymnase avec panneaux photovoltaïques.

Applaudissements

M. RIESTER : On vous invite pour l'inauguration, et je dirais que vous avez été un des artisans de la mise de ces panneaux photovoltaïques.

M. TREGOAT : J'ai pas fini, alors.

M. RIESTER : Allez-y alors.

M. TREGOAT : C'est pas fini, je reviens sur la station de transit.

M. RIESTER : Non, ce sera pour la prochaine fois.

M. TREGOAT : Il faudra faire passer, à une de vos conseillères municipales.

M. RIESTER : M. TREGOAT, allez y. Finissez sur le gymnase.

M. TREGOAT : C'est justement parce que l'on parle de développement durable, quand on taille des haies, il ne faut pas mettre les déchets dans le tri sélectif. Si vous voyez ce que je veux dire, donc, il serait agréable, il y a une station, il faut faire le nécessaire. Merci.

M. RIESTER : Merci à vous tous. Je vous informe que l'inauguration du gymnase aura lieu le 6 novembre à 18 heures. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22 H 05